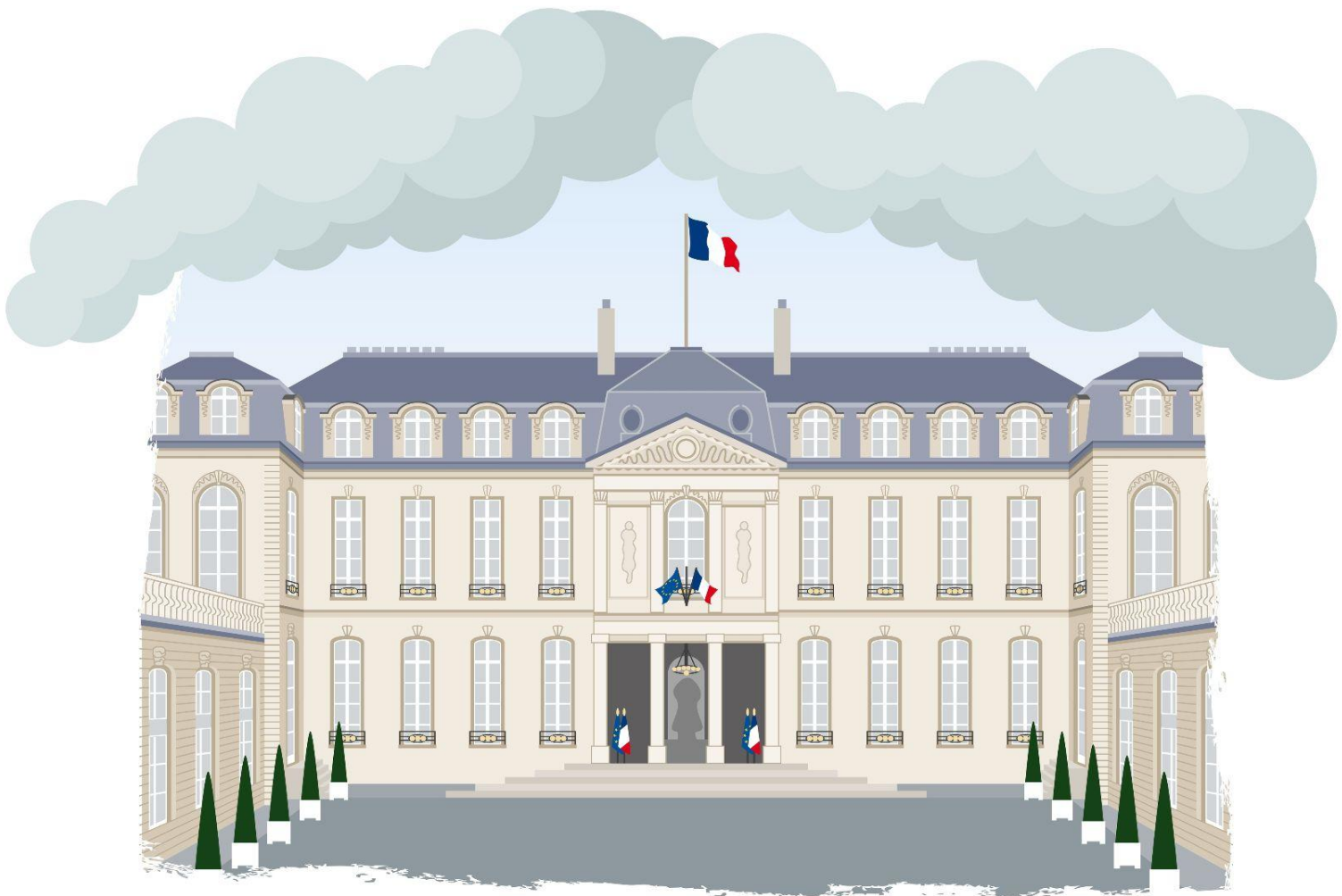


## Présidentielle 2022

# Les programmes politiques au prisme de l'égalité des femmes et des hommes



*Coline Baralon, Louise Besnard, Mickael Raggi, étudiant-es au sein du Certificat égalité femmes-hommes et politiques publiques de l'École d'affaires publiques de Sciences Po.*

Ce rapport est rédigé en écriture inclusive avec l'utilisation du pronom inclusif "iels". Nous avons choisi d'utiliser le point médian pour éviter des lourdeurs stylistiques qui auraient réduit la clarté de notre propos.

Il faudra cependant noter que nous n'utilisons pas l'écriture inclusive lorsqu'il s'agit de parler des auteurs de violences sexistes et sexuelles afin de mettre en exergue que les VSS sont commises à 98% par des hommes, comme le rappelle [le guide établi en 2018](#) par la Délégation à la diversité et l'égalité professionnelle et la Mission interministérielle pour la protection des femmes victimes de violences et la lutte contre la traite des êtres humains (MIPROF).

Nous tenons à remercier Réjane Sénac pour son accompagnement tout au long de ce travail, pour son soutien et ses précieux conseils, Hélène Périvier pour sa relecture attentive et son expertise. Nous remercions également Isabelle Germain pour ses conseils et sa mise en avant de notre travail. Enfin, nous exprimons notre gratitude à Violette Toye pour son accompagnement de chaque instant, pour ses suggestions et sa correction.

## Table des matières

<b>En résumé</b>	<b>3</b>
<b>Introduction</b>	<b>1</b>
Notre projet	1
L'élection présidentielle au prisme des questions d'égalité femmes-hommes	1
Notre question	3
Méthodologie	3
<b>Partie I. Les programmes des candidat·es à l'élection présidentielle 2022 répondent-ils aux attentes des associations féministes ?</b>	<b>6</b>
1. Quelles sont les attentes des organisations féministes ?	6
2. Travail, santé et parentalité : trois thèmes présents dans les programmes des candidat·es	7
3. Quels sujets peu ou pas traités dans les programmes des candidat·es face aux attentes exprimées par les associations féministes ?	8
4. Des questions clivantes omises par les associations féministes malgré les prises de position des candidat·es	11
<b>Partie II. Zoom sur trois thématiques : les violences sexistes et sexuelles, l'égalité salariale, les enjeux de fiscalité</b>	<b>15</b>
1. Zoom sur les violences sexistes et sexuelles (VSS)	15
1 milliard d'euros pour lutter contre les violences faites aux femmes	15
Une meilleure prise en charge des victimes de VSS	16
La lutte contre l'impunité des violences faites aux femmes	17
2. Zoom sur l'égalité salariale entre les femmes et les hommes	18
Une application stricte de la législation sur l'égalité salariale	18
La fin du temps-partiel subi	19
3. Zoom sur les enjeux de fiscalité : quotient conjugal et pensions alimentaires	20
<b>Partie III. Cartographie des programmes au prisme de l'égalité femmes-hommes</b>	<b>23</b>
1. Les trois sujets dont s'empare l'ensemble des candidat·es	24
Lutter contre les violences sexistes et sexuelles (VSS)	25
Renforcer le système judiciaire : un point commun des programmes	25
À droite, l'accent est mis principalement sur des mesures punitives	25
À gauche, les solutions envisagées suggèrent une remise en question plus globale	26
Individualisation des droits sociaux : la déconjugalisation de l'AAH	27
Revaloriser les emplois à prédominance féminine	28
Assurer une retraite décente pour tous·tes	29
2. Clivages et rapprochements entre les candidat·es	31
À droite, une approche familialiste et traditionnelle des enjeux d'égalité femmes-hommes	31
À gauche, une approche émancipatrice défendant les droits reproductifs et sexuels des femmes et des minorités de genre	32
L'absence de mesures pour l'égalité femmes-hommes dans certains programmes	33
Une affirmation fémonationaliste chez les candidat·es d'extrême droite	34
<b>Conclusion</b>	<b>36</b>
<b>Bibliographie</b>	<b>38</b>

## En résumé

- Les 3 thématiques les plus fréquemment abordées dans les programmes des candidat·es pour l'élection présidentielle 2022 en matière d'égalité femmes-hommes ont été au coeur du débat public pendant le quinquennat 2017-2022 : la lutte contre les violences sexistes et sexuelles, la revalorisation des emplois à prédominance féminine et le fonctionnement du système de retraite.
- Si certaines propositions semblent transcender le clivage gauche-droite, celui-ci persiste. Les candidat·es de gauche cadrent leurs propositions sur l'égalité femmes-hommes dans une perspective émancipatrice, les candidat·es de droite s'inscrivent dans une approche traditionnelle et familialiste des enjeux d'égalité quand les programmes des candidat·es d'extrême droite relèvent du fémationalisme.
- Parmi les nombreuses propositions émises par les organisations féministes dans le cadre de l'élection présidentielle 2022, trois enjeux trouvent écho dans les programmes des candidat·es : l'égalité professionnelle (égalité salariale, revalorisation des emplois à prédominance féminine, retraites), la protection des droits reproductifs et sexuels et la parentalité.
- Certains enjeux soulevés par les organisations féministes sont absents de la campagne présidentielle 2022 : la lutte contre les stéréotypes sexistes dans l'orientation professionnelle, la lutte contre le sexisme dans les médias, le développement d'une diplomatie féministe, et les problématiques d'égalité dans le milieu sportif.
- Des sujets clivants au sein des féminismes, notamment l'abolition de la prostitution et la légalisation de la gestation pour autrui (GPA), sont présents dans les programmes de certain·es candidat·es.

# Introduction

## Notre projet

Quelle place font les candidates et les candidats à l'égalité entre les femmes et les hommes dans leurs programmes à l'élection présidentielle de 2022 ? Alors que la crise sanitaire, la guerre en Ukraine et les sujets liés à l'immigration, l'énergie et le pouvoir d'achat occupent les débats de l'élection présidentielle française de 2022, les enjeux d'égalité femmes-hommes et de lutte contre les discriminations sont largement absents de ces débats. Tandis que le président de la République, Emmanuel Macron, a fait de l'égalité femmes-hommes la "grande cause de son quinquennat" 2017-2022, que les mouvements #MeToo et #BalanceTonPorc ont pris de l'ampleur et que la lutte contre les violences sexistes et sexuelles a occupé une grande partie du débat public ces dernières années, il est surprenant de constater que les propositions en matière d'égalité femmes-hommes sont peu débattues et médiatisées.

Au travers de ce rapport, nous souhaitons mettre en lumière les différentes propositions faites par les candidat-es à l'élection présidentielle de 2022 : Nathalie Arthaud, Fabien Roussel, Emmanuel Macron, Jean Lassalle, Marine Le Pen, Éric Zemmour, Jean-Luc Mélenchon, Anne Hidalgo, Yannick Jadot, Valérie Pécresse, Philippe Poutou, et Nicolas Dupont-Aignan<sup>1</sup>. Nous avons donc analysé leurs programmes et déclarations afin d'évaluer et mettre en exergue, tant ce qui est proposé que ce qui est absent, dans le domaine de l'égalité femmes-hommes. Nous verrons donc si les candidat-es adoptent une politique féministe ou non, c'est-à-dire s'ils proposent des solutions concrètes afin de garantir l'égalité réelle des femmes et des hommes, dans la vie familiale comme dans la vie professionnelle.

## L'élection présidentielle au prisme des questions d'égalité femmes-hommes

L'élection présidentielle est un moment important pour les enjeux d'égalité puisqu'il s'agit de "moments privilégiés pour politiser les questions de genre et de sexualité"<sup>2</sup>. Les associations et organisations militantes peuvent profiter de ce moment pour proposer des projets, publier des recommandations et faire part de leurs attentes pour cette élection et pour le nouveau quinquennat. Ainsi, le 15 novembre 2021, 285 femmes du monde politique et du monde académique signaient une tribune pour "que le monde politique prenne enfin en compte le mouvement #MeToo", notamment en écartant les auteurs de violences sexuelles et

---

<sup>1</sup> L'ordre utilisé a été établi par un tirage au sort, et est celui qui sera utilisé pour l'affichage électoral officiel sur les panneaux électoraux. Pour plus d'informations voir "[Présidentielles 2022 : la liste officielle des candidats](#)", vie-publique.fr, 7 mars 2022.

<sup>2</sup> Achin, Catherine et Bargel, Lucie. «Montrez ce genre que je ne saurais voir». Genre, sexualité et institutions dans la présidentielle de 2012. *Genre, sexualité & société*, 2013, no Hors-série n° 2.

sexistes lors des désignations des candidat·es<sup>3</sup>. Des associations et collectifs d'associations féministes<sup>4</sup> ont également publié des listes de mesures qu'elles recommandent pour atteindre l'égalité femmes-hommes. Le *Laboratoire de l'Égalité* a en outre mis en place les [pactes présidentiels](#) pour l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes qui n'ont pour l'instant été signés que par Yannick Jadot. Ces pactes avaient déjà été mis en place pendant les élections présidentielles de 2012 et de 2017 et avaient été signés à l'époque par François Hollande, Nathalie Arthaud, Eva Joly, Jean-Luc Mélenchon, Philippe Poutou, et Nicolas Dupont-Aignan en 2012 et Emmanuel Macron, Benoît Hamon et Jean-Luc Mélenchon en 2017.

L'élection présidentielle est également l'occasion pour les associations féministes d'analyser les propositions des candidat·es. Ainsi, l'association *Osez le féminisme!* a publié un comparatif des programmes des candidat·es : le "[féministomètre](#)". En fonction de leurs engagements féministes sur une échelle allant de "féministe" à "misogyne"<sup>5</sup>, l'association conclut que les candidat·es "féministes" sont Jean-Luc Mélenchon, Anne Hidalgo, Fabien Roussel. Puis, elle classe Philippe Poutou dans la catégorie "plutôt féministe" et Yannick Jadot et Emmanuel Macron dans la catégorie "*feminism washing*", ce qui signifie que ces candidats communiquent sur les sujets d'égalité sans réellement proposer de mesures précises ou sans les appliquer. Valérie Pécresse, Nathalie Artaud et Nicolas Dupont-Aignan sont quant à elleux classé·es dans la catégorie "pas féministes". La catégorie "misogynes" rassemble Marine Le Pen et Éric Zemmour.

Les échanges — ou l'absence d'échanges — entre les partis politiques, leur candidat·e et les associations féministes et lesbiennes, gays, bisexuelles et transgenres (LGBT) à l'occasion de l'élection présidentielle permettent de mettre en lumière les positionnements et les polarisations sur les sujets d'égalité. Ainsi, lors de la campagne pour l'élection présidentielle de 2012, les interpellations des partis politiques par des associations féministes, LGBT et de lutte contre le sida, soulignaient le clivage gauche-droite puisque le seul réel dialogue avait lieu entre les associations et les partis de gauche. En effet, ces associations avaient des échanges limités avec les partis de droite, et refusaient tout dialogue avec le Front national (FN)<sup>6</sup>. En outre, les divergences et clivages au sein des associations se retrouvaient entre les partis de gauche. Par exemple, sur la question de la prostitution, le Parti socialiste (PS) et le Front de gauche étaient abolitionnistes, ce qui n'était pas le cas d'Europe Écologie Les Verts (EELV) et du Nouveau parti anticapitaliste (NPA)<sup>7</sup>.

Les positionnements des candidat·es sur les sujets d'égalité et des droits des femmes sont également abordés par la recherche en sciences sociales. Ainsi, en 2013, Réjane Sénac et Maxime Parodi, respectivement politiste et sociologue à Sciences Po, ont montré qu'au-delà de l'apparent consensus sur les

---

<sup>3</sup> Tribune : "[Il faut « écarter les auteurs de violences sexuelles et sexistes » de la vie politique](#)", 15 novembre 2021.

<sup>4</sup> Le Laboratoire de l'Égalité, le collectif Ensemble Contre le Sexisme, Osez-le-Féminisme !, Fondation des Femmes, Fédération nationale solidarité femmes, la Fédération nationale des centres d'information sur les droits des femmes et des familles, le Planning familial et Force femmes, le Collectif "Femmes et Travail".

<sup>5</sup> Osez le féminisme "[Élections présidentielles : découvrez notre féministomètre de tous.tes candidat.es !](#)", 7 mars 2022.

<sup>6</sup> Morabito, Léa. "[Les partis politiques face aux associations: polarisation, confrontation, collaboration sur les enjeux de sexualité dans la campagne présidentielle de 2012](#)". *Genre, sexualité & société*, 2013, no Hors-série n° 2.

<sup>7</sup> *ibidem*

sujets d'égalité entre les femmes et les hommes, il y avait une véritable différence de traitement de ces enjeux entre la droite et la gauche pendant la présidentielle de 2012 : les partis de droite avaient orienté leurs propositions sur la conciliation entre la vie professionnelle des femmes et leur vie familiale, notamment via un recours facilité au temps partiel ou par des allocations. Les partis de gauche, quant à eux, appelaient plutôt à des réformes de l'organisation de la société par la déconstruction de la socialisation genrée et sexiste<sup>8</sup>. Quant à l'élection présidentielle de 2017, elle a été analysée par Bérengère Marques-Pereira, chercheuse à l'Université libre de Bruxelles, qui s'est posé la question de la place des droits pour les femmes dans les programmes des candidat·es. Elle a étudié les programmes selon trois critères : l'autonomie socio-économique, l'autonomie politique et l'autonomie corporelle. Le premier critère concerne principalement les mesures sur l'éducation, l'égalité professionnelle, la conciliation de la vie professionnelle et la vie familiale pour les femmes. Le second critère porte sur les mesures concernant la parité en politique, la lutte contre le sexisme en politique, et le dernier critère a trait à la lutte contre les violences sexuelles et sexistes, et aux droits reproductifs et sexuels. Dans son article, Bérengère Marques-Pereira montre que le candidat de droite, François Fillon, a abordé dans son programme des sujets habituellement peu mobilisés par la droite : la lutte contre les violences sexuelles et sexistes, les places en crèche ainsi que la déduction des frais de garde des impôts. Elle a également souligné l'instrumentalisation des sujets d'égalité entre les femmes et les hommes par le candidat Les Républicains (LR) pour parler de l'islam, ce qui se retrouvait également dans le programme de la candidate du Front National (FN), Marine Le Pen. Bérengère Marques-Pereira montre que les propositions de cette candidate s'inscrivent dans "un cadre maternaliste, antiféministe et xénophobe". Cette analyse de 2017 souligne également que les programmes politiques des candidat·es de gauche comprenaient des mesures plus précises et "plus sérieuses" que celles des autres candidat·es. Elle explique que celui de Jean-Luc Mélenchon se distinguait "comme le plus déterminé en matière d'égalité entre femmes et hommes", contrairement au programme d'Emmanuel Macron, qui manquait, selon elle, de précision et de chiffrage.

## Notre question

Quelle est la place des questions d'égalité entre les femmes et les hommes dans l'élection présidentielle de 2022 au regard des programmes des candidat·es ?

## Méthodologie

Afin d'obtenir les observations et analyses présentées dans ce rapport, nous avons établi une grille de lecture à deux axes, afin de confronter les engagements des candidat·es aux attentes de certaines associations féministes en matière d'égalité femmes-hommes et de protection des droits des femmes.

---

<sup>8</sup> Sénac, Réjane, et Parodi, Maxime. "[Gender gap à la française](#)" : [recomposition ou dépassement ? L'élection présidentielle 2012](#)", *Revue française de science politique*, vol. 63, no. 2, 2013, pp. 225-248.

## **L'axe des engagements des candidat·es**

Le champ de notre étude se limite à l'ensemble des candidat·es ayant reçu les 500 parrainages nécessaires à la participation au scrutin présidentiel. La liste retenue des candidat·es est donc : Nathalie Arthaud, Fabien Roussel, Emmanuel Macron, Jean Lassalle, Marine Le Pen, Éric Zemmour, Jean-Luc Mélenchon, Anne Hidalgo, Yannick Jadot, Valérie Pécresse, Philippe Poutou, et Nicolas Dupont-Aignan.

Dans l'ensemble des propositions faites par les candidat·es, nous choisissons de nous concentrer principalement sur le contenu des programmes officiellement publiés. Ces derniers sont hétérogènes, tant dans le nombre de propositions formulées que dans leur précision. Cependant, nous estimons qu'ils représentent les engagements officiels que les candidat·es et leurs équipes de campagne respectives ont choisi de mettre en avant. Nous avons parfois ajouté des éléments de contexte et/ou d'analyse aux propositions formulées par les candidat·es lorsque celles-ci étaient suffisamment détaillées. Toute inégalité de représentation entre candidat·es dans ce rapport est due à la quantité de propositions disponibles affectant les droits des femmes, des personnes LGBT et l'égalité femmes-hommes.

Afin de creuser davantage notre analyse, nous portons une attention particulière aux annonces effectuées par les candidat·es à l'occasion de débats médiatisés et/ou de prises de parole au cours de leur campagne. Ces engagements sont cependant recensés de manière non-exhaustive, et considérés avec une importance relativement inférieure à ceux exprimés dans les programmes.

## **Les attentes des associations féministes**

L'enjeu de ce rapport étant d'analyser les programmes des personnes candidates à l'élection présidentielle de 2022 au prisme des questions d'égalité, il était primordial d'établir les thématiques sur lesquelles les candidat·es étaient attendu·es. Nous avons donc travaillé sur la base de six listes de propositions, rendues publiques par des associations féministes ou des collectifs regroupant plusieurs associations féministes. Ce choix permet de mettre en avant des travaux réalisés, en amont de notre recherche, par des militant·es regroupant diverses expertises sur les questions d'égalité.

Les listes retenues sont les suivantes :

- [“Pacte 2022 pour l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes”](#) du *Laboratoire de l'Égalité*.
- [“22 impératifs pour un quinquennat féministe”](#) du collectif *Ensemble Contre le Sexisme*.
- [“Nous présidentes...”](#) : les 12 mesures phares de l'association *Osez le Féminisme !*
- “Candidats, engagez-vous sur les 10 mesures de notre plan d'urgence pour l'égalité femmes-hommes”, [Tribune du Journal du dimanche \(JDD\)](#) signée par la *Fondation des Femmes*, la *Fédération nationale solidarité femmes*, la *Fédération nationale des centres d'information sur les droits des femmes et des familles*, le *Planning familial* et *Force femmes*.



- [“Présidentielles : 10 propositions pour un monde du travail vraiment égalitaire”](#) par le collectif d’expertes *Femmes et Travail*.
- [“Nous Présidentes”](#): les revendications du *Collectif national pour les droits des femmes*.

Le croisement des diverses mesures proposées, hétérogènes dans leur degré de précision, permet de les regrouper en 10 grandes thématiques, et 34 sous-thématiques, chacune nourrie par des exemples de propositions (voir [Annexe 1](#)). Pour chaque thématique et sous-thématique, nous avons également fait place aux propositions faites par les candidat·es n’ayant pas été soulevées par les associations. À titre d’exemple, la catégorie “Santé” est subdivisée entre “Protéger les droits sexuels et reproductifs”, “Orienter la recherche sur les maladies touchant les femmes” et “Assurer une gynécologie sans sexisme”.

## **Partie I. Les programmes des candidat·es à l'élection présidentielle 2022 répondent-ils aux attentes des associations féministes ?**

Les associations sont actives pendant cette campagne et nombre d'entre elles font monter des revendications, des recommandations de mesures pendant la période électorale. C'est notamment le cas des associations et confédérations féministes. Ainsi, la *Fondation des Femmes*, la *Fédération nationale solidarité femmes (FNSF)*, la *Fédération nationale des centres d'information sur les droits des femmes et des familles (FNCIDFF)*, le *Planning familial* et *Force femmes* ont signé en février une [tribune dans le Journal du Dimanche](#) intitulée "Candidats, engagez-vous sur les 10 mesures de notre plan d'urgence pour l'égalité femmes-hommes". Le *Laboratoire de l'Égalité* a également publié un "[Pacte 2022 pour l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes en 314 propositions](#)", le collectif *Ensemble Contre le Sexisme* a partagé un plaidoyer pour une élection présidentielle antisexiste avec "[22 impératifs pour un quinquennat féministe](#)". L'association *Osez le Féminisme !* a détaillé 12 mesures dans un programme féministe "[Nous présidentes...](#)" et le collectif d'expertes *Femmes et travail* a publié "[Présidentielles : 10 propositions pour un monde du travail vraiment égalitaire](#)".

Ces revendications permettent d'appréhender une partie des attentes des associations, qui peuvent alors être comparées aux programmes des candidat·es. Si leurs propositions sont de manière générale ambitieuses, fort est de constater que dans l'ensemble, les candidat·es à l'élection présidentielle n'ont pas tout à fait répondu à l'appel des associations choisies. On note également des différences en termes de degré de précision des propositions faites par les associations : en effet, certaines s'apparentent davantage à des axes devant guider les politiques publiques, *Osez le Féminisme !* souhaite par exemple "Une santé féministe des femmes" ou encore "Une éducation non-sexiste de la petite enfance à l'université". Inversement, certaines propositions sont très précises, parfois chiffrées et/ou budgétées : le collectif *Femmes et Travail* demande par exemple d'"imposer une condamnation minimale de six mois de salaire brut versés à la victime en cas de harcèlement sexuel, moral ou de discrimination" et le *Laboratoire de l'Égalité* de fixer des quotas de parité de 40% dans les instances de direction de la Fonction publique.

### **1) Quelles sont les attentes des organisations féministes ?**

À partir des différentes listes de mesures précitées, nous avons identifié neuf thématiques permettant de rassembler la majorité des propositions (voir [Annexe 1](#)) : la santé, la lutte contre les violences sexistes et sexuelles, l'éducation, les réformes institutionnelles, le travail, la parentalité, la représentation médiatique/culturelle, le sport, et les politiques internationales. À ces dernières, nous avons ajouté une catégorie supplémentaire, regroupant des questions abordées par les candidat·es et parfois clivantes au sein

de la société civile et des associations féministes, telles que la [prostitution/travail du sexe, le port du voile, la transidentité](#).

Parmi ces différentes thématiques, certaines mesures font l'unanimité. C'est le cas notamment des propositions concernant une garantie (par la constitutionnalisation) au droit à l'IVG pour toutes les femmes dans le délai légal de 14 semaines, accompagnée de la suppression de la clause de conscience médicale. Concernant l'égalité professionnelle et salariale, la lutte contre le temps partiel subi, la revalorisation des branches féminisées, les sanctions pour les entreprises ne respectant pas les lois sur l'égalité professionnelle, reviennent largement. Les associations féministes réclament à l'unisson un milliard d'euros pour lutter contre les violences faites aux femmes, et notamment les violences conjugales, accompagné de mesures telles que la formation des professionnel·les et la spécialisation des instances judiciaires. Sur le volet de la parentalité, les mesures prédominantes concernent l'allongement et l'obligation du congé second parent, l'instauration d'un congé parental égalitaire et bien rémunéré, et la création d'un service public de la petite enfance. Concernant l'éducation, ce sont la lutte contre les stéréotypes sexistes et les discriminations et la formation du corps enseignant aux questions d'égalité que l'on retrouve le plus fréquemment. Enfin, les associations économiques réclament des réformes fiscales non-discriminantes notamment vis-à-vis des familles monoparentales et des femmes en couples à bas revenus, la lutte contre le sexisme dans l'audiovisuel, et l'adoption d'une réelle diplomatie féministe<sup>9</sup>.

## **2) Travail, santé et parentalité : trois thèmes présents dans les programmes des candidat·es**

Si les propositions des candidat·es ne sont pas toujours en adéquation avec les attentes des organisations féministes, il y a tout de même des thématiques sur lesquelles le positionnement des candidat·es se rapproche des demandes féministes.

C'est la catégorie du travail qui rassemble le plus de propositions des candidat·es allant dans le sens des attentes des organisations féministes, avec en particulier des [propositions sur l'égalité salariale](#), sur la [revalorisation des branches professionnelles féminisées](#), et sur les [retraites](#). Cependant les propositions sur ces sujets ne sont pas exactement les mêmes que les recommandations des organisations.

L'une des thématiques sur laquelle les positionnements des candidat·es sont proches des attentes des demandes des organisations féministes est celle de la protection des droits reproductifs et sexuels, ce qui est le principalement le fait de [l'engagement des candidat·es de gauche sur ces sujets](#).

La parentalité est également un thème que l'on retrouve chez presque tous·tes les candidat·es, à l'exception de deux candidat·es ne se prononçant presque pas sur les sujets d'égalité femmes-hommes, Nathalie Artaud et Jean Lassalle. Les propositions des candidat·es au sujet de la parentalité concernent

---

<sup>9</sup> Sur ce thème, voir le rapport réalisé par des élèves du Certificat égalité femmes-hommes et politiques publiques de Sciences Po avec l'ONG One : ["Diplomatie féministe : instrument ou objectif ? Analyses comparées en vue du Forum Génération Égalité"](#), juillet 2021.

particulièrement la garde d'enfants. Si les propositions vont toutes vers une augmentation du nombre de places d'accueil et de crèches, comme le demandent les associations, l'ambition de l'augmentation est variable.

- Jean-Luc Mélenchon promet d'ouvrir 500 000 places de crèche et de modes de garde en cinq ans.
- Nicolas Dupont-Aignan propose l'ouverture de 250 000 places de crèche.
- Yannick Jadot souhaite ouvrir 200 000 places de crèche ou auprès d'assistantes maternelles.
- Anne Hidalgo propose d'ouvrir 130 000 places en crèche en 10 ans.
- Éric Zemmour promet d'ouvrir 60 000 places en crèche en 5 ans.
- Valérie Pécresse écrit dans son programme qu'elle souhaite ouvrir des places de garde pour les enfants et a précisé qu'il s'agirait d'en ouvrir 30 000, pendant l'émission du 7 mars du magazine Elle et de La Chaîne Info (LCI).
- Emmanuel Macron annonce la garantie d'une solution de garde pour tous les parents d'enfant de moins de 3 ans sans plus de précision.

### **3) Quels sujets peu ou pas traités dans les programmes des candidat·es face aux attentes exprimées par les organisations féministes ?**

À l'inverse, certaines problématiques soulevées par les organisations féministes sont presque totalement absentes de l'ensemble des propositions des candidat·es à l'élection présidentielle de 2022. Nous avons identifié quatre sujets liés aux questions d'égalité et d'anti-discrimination, faisant entre autres partie des "oubliés" ou des "impensés" politiques de cette campagne : la lutte contre les stéréotypes sexistes dans l'orientation professionnelle, la lutte contre le sexisme dans les représentations audiovisuelles/médiatiques, les engagements internationaux dans le cadre d'une diplomatie féministe, et enfin les enjeux d'égalité dans le milieu sportif.

Concernant l'orientation professionnelle d'abord, le *Laboratoire de l'Égalité* recommande la formation de "tous les personnels d'orientation à un module égalité obligatoire sur les stéréotypes de sexe et leur impact sur la non-mixité des métiers", ainsi que le déploiement de "plans mixité pour favoriser des orientations non-sexuées". Le collectif *Ensemble Contre le Sexisme* formule l'importance de "faciliter l'accès des filles aux formations scientifiques et techniques en luttant contre les discriminations et les stéréotypes de sexe dans l'orientation". Enfin, le *Collectif national pour les droits des femmes*, mentionne que "la problématique des rapports de domination entre les hommes et les femmes et de la construction sociale des rôles féminins et masculins doit être prise en compte tant au niveau des programmes que de l'orientation scolaire et professionnelle et de l'animation éducative." En effet, une [étude de 2017 du ministère de l'Éducation nationale](#) montre qu'en France métropolitaine, si les filles représentent trois quarts des effectifs de classe préparatoire en filière littéraire et un peu plus de la moitié en filière économique, elles constituent

moins d'un tiers des classes scientifiques. Cependant, les candidat·es à l'élection présidentielle de 2022 ne semblent pas penser cette question : seul Fabien Roussel fait le constat des inégalités de représentation entre les femmes et les hommes dans certaines filières (féminisation en études de médecine, masculinisation en écoles d'ingénieur·e, ...), sans pour autant proposer de mesures visant à les réduire. À l'inverse, Éric Zemmour, suggère de "mettre fin à la discrimination positive dans les filières sélectives", telles que les quotas d'étudiant·es boursier·es : une proposition qui serait dommageable pour les populations de classes sociales défavorisées de manière générale, mais spécifiquement pour les étudiantes, qui représentent entre 56,8% et 61% des personnes boursières selon les échelons de ressources<sup>10</sup>.

Sur le volet du sexisme dans les médias, notamment audiovisuels et numériques, le collectif *Ensemble Contre le Sexisme* demande de "renforcer les dispositions légales sur la lutte contre les stéréotypes et le sexisme dans l'audiovisuel (parité des expertises dans les médias, lutte contre l'âgisme et amélioration de la représentation des femmes de plus de 50 ans, en particulier dans les fictions, présence des femmes aux heures de grande écoute)" et d'"ajouter le secteur du numérique aux compétences du Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) en ce qui concerne la représentation des femmes". Le *Laboratoire de l'Égalité* formule des recommandations similaires, visant à "diffuser une culture de l'égalité en impliquant les médias : sanctionner davantage les contenus sexistes; responsabiliser les médias, y compris ceux du web". Cette problématique a notamment été soulevée dans un [rapport du Haut Conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes \(HCE\)](#) sur l'état des lieux du sexisme en France en 2019. Le HCE montre et dénonce "un véritable décalage entre la place et l'image des femmes dans les médias et la réalité", en particulier dans les émissions de télé-réalité et de l'élection de Miss France, et dans les clips musicaux, qui véhiculent une forte sexualisation et objectification des femmes, et un grand nombre de stéréotypes genrés. Un [rapport](#) co-écrit en 2021 par des étudiantes de Sciences Po et la *Fondation des Femmes* sur "la représentation des femmes dans les vidéos les plus vues sur YouTube", dressait les mêmes constats : une sous-représentation des femmes par rapport aux hommes, et une sur-représentation des stéréotypes de genre. Pour autant, nous n'avons identifié aucune mesure visant à améliorer la représentation, tant quantitativement que qualitativement, des femmes dans les médias audiovisuels et numériques, dans l'ensemble des programmes des candidat·es.

Si la perspective d'une "diplomatie féministe" n'est pas exactement impensée par les candidat·es, elle est néanmoins pensée de manière restreinte, géographiquement et thématiquement.

Les signataires de la [tribune du JDD](#) demandent que la France adopte "une réelle diplomatie féministe en augmentant les financements internationaux pour les droits des femmes et en poussant l'adoption de la clause de la législation la plus favorisée en Europe"<sup>11</sup>. Le collectif *Ensemble Contre le*

---

<sup>10</sup> Selon le rapport "[Les boursiers sur critères sociaux en 2020-2021](#)", Note Flash du SiES n°20, publié en décembre 2021, cela "s'explique par une plus forte propension des femmes à poursuivre des études dans les milieux les plus modestes".

<sup>11</sup> "Le principe de « Clause de l'européenne la plus favorisée » a été [initié par l'association « Choisir la cause des femmes »](#), sur une idée de Gisèle Halimi, à partir de 2005. Il consiste, après une analyse comparée des droits des femmes en vigueur dans les Etats membres de l'Union Européenne, à appliquer à tou-te-s les citoyen-ne-s

*Sexisme* prône également de “mettre la diplomatie et la communauté européenne au service de l’égalité”. Côté candidat-es, Emmanuel Macron était à la tête du premier gouvernement français ayant adopté une “diplomatie féministe”. Dans son bilan du quinquennat 2017-2022, l’organisation internationale Oxfam en a néanmoins dressé un bilan en demi-teinte, marqué par des engagements forts pris par Emmanuel Macron pour la France, mais qui tardent à se concrétiser<sup>12</sup>. Fabien Roussel évoque le souhait de “réaliser les objectifs d’égalité femmes-hommes des Nations unies (ONU)”, une mesure à caractère international, mais n’évoquant en rien les relations bilatérales et multilatérales de la France. Anne Hidalgo et Yannick Jadot font part de leurs ambitions de porter les enjeux d’égalité femmes-hommes, et particulièrement d’égalité salariale, à l’échelle de l’Union européenne. Yannick Jadot mentionne également les enjeux d’égalité et de lutte contre les discriminations dans les relations entre la France et l’Afrique, un sujet également développé par Nicolas Dupont-Aignan<sup>13</sup>. Les propositions énoncées répondent-elles alors aux attentes des associations féministes lorsqu’elles parlent de “diplomatie féministe” ? Le Haut Conseil à l’égalité définit la diplomatie féministe comme “la politique d’un État qui place l’égalité entre les femmes et les hommes, la liberté et les droits des femmes, la lutte pour l’abolition du patriarcat *au cœur de son action extérieure, dans l’ensemble de ses dimensions* (aide publique au développement, diplomatie stricto sensu, commerce et économie, culture, éducation, influence, défense et sécurité, climat et environnement...)”.<sup>14</sup> Se concentrer sur l’échelle européenne afin de résoudre une forme d’inégalité, ou considérer que seules les relations avec les États africains nécessitent d’inclure une dimension féministe, n’est donc pas encore l’approche globale d’une “diplomatie féministe”.

Enfin, il nous semble nécessaire de commenter brièvement les propositions relatives au milieu du sport. Seul-es trois candidat-es, Jean-Luc Mélenchon, Yannick Jadot et Valérie Pécresse, ont évoqué la promotion du sport féminin<sup>15</sup>. En revanche, aucun programme n’évoque la tenue des Jeux olympiques d’été de 2024 en France, qui sera sans aucun doute un enjeu important du prochain quinquennat. Le collectif *Ensemble Contre le Sexisme* aurait pourtant souhaité que la Présidence 2022-2027 fasse de la France à cette occasion “la vitrine d’une politique sportive promouvant l’égalité entre les femmes et les hommes en développant la mixité dans la pratique du sport, dans l’encadrement, et dans l’accès aux responsabilités pour toutes et tous”.

---

européen-ne-s, un ensemble législatif fondé sur les lois les plus favorables aux femmes et existant dans des pays de l’UE.”

<sup>12</sup> La France est notamment très loin derrière les autres pays ayant adopté une diplomatie féministe tels que la Suède et le Canada, en terme de part des financements internationaux destinés à améliorer les inégalités de genre. [“Égalité femmes-hommes : grande cause, petit bilan”](#), Rapport Oxfam, Mars 2022.

<sup>13</sup> Nicolas Dupont-Aignan souhaite “identifier et soutenir les femmes militantes pour la question des droits des femmes en Afrique”.

<sup>14</sup> Haut Conseil à l’Égalité, [“La diplomatie féministe. D’un slogan mobilisateur à une véritable dynamique de changement?”](#) Rapport n°2020-09-22 DIPO-44 publié le 4 novembre 2020, p.30.

<sup>15</sup> Jean-Luc Mélenchon promet de “« Promouvoir le sport féminin, instaurer la parité dans la retransmission télévisuelle des grands événements sportifs et les rendre accessibles sur des chaînes publiques » et Valérie Pécresse précise qu’elle souhaite l’attribution de “bonus pour encourager la pratique féminine”.

#### 4) Des questions clivantes omises par les associations féministes malgré les prises de position des candidat·es

Enfin, nous avons porté notre attention sur certaines questions, perçues comme clivantes au sein des mouvements féministes, que les organisations féministes ont parfois choisi de ne pas évoquer, bien que les candidat·es se soient majoritairement positionné·es. Il s'agit de la prostitution, de la gestation pour autrui (GPA), du port du voile islamique, et des questions relatives aux droits des personnes trans.

Le sujet de la prostitution divise les associations féministes entre militant·es abolitionnistes et militant·es pro-droits. Depuis plus de vingt ans, les parlementaires du féminisme d'État se sont saisi·es de la cause abolitionniste et ont conduit la France à adopter la loi du 13 avril 2016 “visant à renforcer la lutte contre le système prostitutionnel et à accompagner les personnes prostituées”.<sup>16</sup> Parmi les associations féministes dont nous étudions les recommandations dans ce rapport, l'association *Osez-le-féminisme !* et le *Collectif national pour les droits des femmes* ont respectivement appelé à instaurer “une politique abolitionniste et la lutte contre la pornocriminalité” et à “une volonté politique et des moyens pour l'application de la loi sur le système prostitutionnel pour accompagner les personnes prostituées”. Dans la tribune du JDD signée entre autres par la *Fondation des Femmes*, la *Fédération Nationale Solidarité Femmes* et le *Planning Familial*, aucune mention des questions liées à la prostitution n'est faite, mais il est recommandé de “lutter contre l'industrie pornographique”, étant considérée également comme “travail du sexe” par les militant·es pro-droits<sup>17</sup>. En confrontant ces recommandations aux programmes des candidat·es à l'élection présidentielle, nous constatons que dès lors qu'une prise de position a lieu, elle est abolitionniste. Ainsi, Jean-Luc Mélenchon déclare vouloir “abolir la prostitution et garantir la dignité de la personne”, Fabien Roussel défend une France “résolument et activement abolitionniste”, tandis que Valérie Pécresse dit non à la “marchandisation du corps des femmes” et Nicolas Dupont-Aignan souhaite “aider les femmes victimes des réseaux de prostitution à retrouver leur liberté (aide aux associations, lutte contre les trafics, etc.)”.

Les débats autour de la gestation pour autrui (GPA) ont de nouveau gagné en visibilité début 2022 dans le contexte de la guerre en Ukraine. En effet, de nombreuses familles européennes et notamment françaises ayant eu recours à une mère porteuse auprès d'agences de GPA ukrainiennes “se retrouvent aujourd'hui dans l'impossibilité de récupérer leur enfant et d'établir leur état civil”<sup>18</sup>. D'ordinaire, la légalisation de la GPA était abordée en lien avec la question de l'élargissement de la procréation

---

<sup>16</sup> Jacquemart, Alban et Jakšić, Milena, [“Droits des femmes ou femmes sans droits ? Le féminisme d'État face à la prostitution.”](#), *Genre, Sexualité & Société*, n°10, 2018.

<sup>17</sup> Comte, Jacqueline, [“Stigmatisation du travail du sexe et identité des travailleurs et travailleuses du sexe”](#), *Déviance et Société*, Vol. 34, 2010/3.

<sup>18</sup> “Le désarroi des couples qui recourent à la GPA en Ukraine : [« S'il faut aller récupérer notre enfant là-bas, nous le ferons »](#)”, *Le Monde*, 18 mars 2022.

médicalement assistée (PMA) à toutes les femmes. Avant d’être légalisée par la loi bioéthique du 2 août 2021, la PMA pour toutes a été discutée durant près de deux décennies, et nombre de militant·es féministes ont dû se positionner sur le sujet de la GPA, illégale en France depuis la loi du 29 juillet 1994. En effet, ici encore, la question clive entre différents argumentaires, invoquant tantôt le “principe de l’indisponibilité de l’état des personnes et du corps humain” et tantôt la nécessité de légaliser sous condition, afin de protéger les femmes de l’exploitation de leur vulnérabilité socio-économique<sup>19</sup>. Dans le cadre de notre présente analyse, seul le *Collectif national pour les droits des femmes* a évoqué la question, exprimant son “refus de la gestation pour autrui qui allie appropriation du corps des femmes et marchandisation capitaliste de leur corps”. En revanche, du côté de la campagne, six candidat·es ont évoqué le débat sur la GPA, et cinq d’entre eux ont exprimé leur refus de légaliser cette pratique médicale : il s’agit d’Emmanuel Macron, de Marine Le Pen, d’Éric Zemmour, de Jean-Luc Mélenchon, et de Valérie Pécresse. Le sixième, Yannick Jadot, précise seulement que “dans l’intérêt de l’enfant”, il souhaite porter “la reconnaissance automatique de la filiation des enfants nés de GPA à l’étranger”. C’est donc sur ce point précisément que les désaccords se cristallisent, car Marine Le Pen et Éric Zemmour précisent respectivement vouloir “refuser de reconnaître la filiation des enfants nés à l’étranger par GPA” et “réprimer judiciairement” le recours aux filières étrangères.

Deux sujets sont réellement absents des recommandations des associations féministes que nous avons étudiées, et sont seulement mentionnés dans un contexte relativement large par le *Collectif national pour les droits des femmes*. Concernant le port du voile musulman d’abord, ce dernier dit refuser “l’exclusion en matière de droits sociaux, de systèmes d’enseignement, d’activité politique et syndicale sur des critères de nationalité et de religion”, ce qui pourrait inclure la question du port du voile et/ou de l’islamophobie dirigée sur ce point envers les femmes musulmanes. Pour autant, cette question est présente dans la campagne présidentielle, où l’on observe un clivage entre partis de gauche et de droite : tandis que les candidat·es de droite et d’extrême droite énoncent explicitement leur refus dans leurs programmes officiels, les candidat·es de gauche et d’extrême gauche prônent la tolérance sans se prononcer clairement. Ainsi, Philippe Poutou écrit qu’il souhaite “l’abrogation des lois discriminant les musulmanes”, tandis que Jean-Luc Mélenchon affirme que “la laïcité [...] ne doit jamais servir à montrer du doigt les croyants d’une religion, comme, dans la période récente, cela a été fait contre les musulmans”. Hors programme, le candidat [Yannick Jadot avait exprimé](#) son exaspération face aux critiques et insultes portées à l’égard des “Hijabeuses”, un collectif de footballeuses revendiquant le droit de porter le voile dans les compétitions sportives, et affirmé en avoir “marre que dans ce pays on stigmatise tous les jours des millions de compatriotes”. Lors d’une [interview](#) à Mediapart, Nathalie Arthaud a dit vouloir lutter aux côtés des femmes voilées mais a précisé que le port du voile n’est pas compatible avec les valeurs athées de son parti. Les candidat·es de droite et d’extrême droite expriment avec beaucoup plus de clarté leur opposition au port du voile islamique dans leurs programmes, en alignement souvent avec un discours stigmatisant les personnes de confession musulmane. Valérie Pécresse est favorable à “l’interdiction du voile forcé mais aussi pour les accompagnatrices de sorties scolaires, les

---

<sup>19</sup> Roman, Diane, [“La gestation pour autrui, un débat féministe?”](#), *Travail, Genre et Société*, N°28, 2012/2.



licenciées d'associations sportives, les membres de bureaux de vote et les auxiliaires de justice" et du burkini dans les piscines publiques. Nicolas Dupont-Aignan affirme vouloir "libérer les femmes des "prisons textiles" dans les universités, les hôpitaux et les entreprises par le bannissement de tous signes d'appartenance religieuse dans ces lieux comme cela a été fait à l'École". Le deuxième grand axe du programme de Marine Le Pen est sa "[proposition de loi visant à combattre les idéologies islamistes](#)", dont l'article 10 dispose que seront "interdits, dans l'espace public, les signes ou tenues constituant par eux-mêmes une affirmation sans équivoque et ostentatoire des idéologies" selon elle "incompatibles avec la République". Éric Zemmour quant à lui, veut "interdire le port du voile dans l'espace public", car il serait "incompatible avec l'égalité de dignité de l'homme et de la femme et qui constitue un asservissement de la femme".

Enfin, les dernières questions soulevées par les candidat·es et non évoquées par les associations féministes, concernent les droits des personnes trans et la lutte contre la transphobie. Tandis que l'association SOS homophobie [recense une augmentation des actes de transphobie en 2020](#), notamment chez les jeunes, les réseaux sociaux ont été le lieu de nombreuses altercations entre militant·es féministes intersectionnel·le·s et féministes radicales au sujet de la transidentité<sup>20</sup>.

Seule formulation à citer du côté des associations, le *Collectif national pour les droits des femmes* défend une "lutte contre les LGBTphobies", incluant de fait les attitudes violentes et discriminatoires à l'encontre des personnes transgenres. Du côté des candidat·es, les droits des personnes trans ne sont défendu·es dans les programmes que par la gauche. En effet, Jean-Luc Mélenchon souhaite rendre la PMA accessible aux personnes trans, "mettre en œuvre un plan d'éradication des violences à l'encontre des personnes Lesbien·nes, gays, bisexuel·les, transgenres et intersexes (LGBTI)", et "autoriser le changement d'état civil libre et gratuit devant un officier d'état civil". Philippe Poutou soutient le "changement d'état civil pour les personnes trans sur simple demande", l'investissement de "moyens financiers contre les LGBTIphobies" et le "remboursement à 100 % par la Sécu des parcours de transition". Fabien Roussel soutient également cette dernière proposition, et promet de plus des "actions de prévention et d'éducation pour combattre la LGBTQI-phobie" [Lesbien·nes, gays, bisexuel·les, transgenres, queer et intersexes], la sanction par la loi de "toute discrimination liée à l'orientation sexuelle ou à l'identité de genre", l'accès libre et gratuit au changement d'état civil, l'inclusivité dans les formulaires administratifs et l'égalité effective d'accès aux démarches administratives. De son côté, Anne Hidalgo annonce seulement qu'"un Observatoire de lutte contre les discriminations, aux côtés de la Délégation Interministérielle à la Lutte Contre le Racisme, l'Antisémitisme et la Haine anti-LGBT (DILCRAH), au budget revalorisé, sera créé pour renforcer l'efficacité dans son combat contre les 25 critères de discrimination, notamment le racisme, l'antisémitisme, les LGBTQIphobies, le sexisme, l'handiphobie, mais aussi le harcèlement." Enfin, Yannick Jadot souhaite ouvrir "la procréation médicalement assistée aux hommes transgenres pour mettre fin à cette discrimination institutionnelle transphobe qui subsiste dans notre droit" et la "facilitation et gratuité du parcours de

---

<sup>20</sup> RTL, "[Pourquoi une tribune féministe est-elle accusée de transphobie?](#)", 19 février 2020.

transition pour les personnes transgenres”. À l’inverse, le candidat Éric Zemmour annonce vouloir “interdire les transitions sexuelles pratiquées sur des mineurs” et “ne reconnaître que la notion de sexe et non de “genre” dans le droit français”.

## **Partie II. Zoom sur trois thématiques : les violences sexistes et sexuelles, l'égalité salariale, les enjeux de fiscalité**

Lorsque les propositions se multiplient entre les candidat·es autour de certaines problématiques, il n'est pas toujours aisé d'en appréhender les enjeux. Nous avons donc choisi d'analyser dans plus de détails, les réformes et mesures attendues par la société civile et les organisations féministes, dans le cadre de la lutte contre les violences sexuelles, l'égalité salariale entre les femmes et les hommes, et les enjeux de fiscalité, à travers notamment la question du quotient conjugal, et des pensions alimentaires.

### **1) Zoom sur les violences sexistes et sexuelles (VSS)**

Tout au long du quinquennat d'Emmanuel Macron, des plans d'action interministériels contre les violences sexistes et sexuelles et les violences faites aux femmes ont vu le jour<sup>21</sup>. En parallèle, dès le printemps 2020, alors que le nombre de victimes de violences conjugales était en hausse en conséquence des mesures de confinement national, les formations digitales aux VSS destinées au grand public se sont multipliées. Étant donnée l'importance de ce sujet dans la société actuelle, nous aborderons les enjeux principaux ci-dessous, et analyserons les clivages et rapprochements entre les candidat·es [dans la partie suivante](#).

#### **1 milliard d'euros pour lutter contre les violences faites aux femmes**

À l'occasion du 25 novembre 2021, Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes, soixante organisations féministes ont appelé l'État français à combler la "volonté politique" manquante et à "débloquer un milliard d'euros pour financer des politiques publiques qui touchent l'ensemble de la population"<sup>22</sup>. Cette proposition se retrouve dans les programmes des candidat·es Fabien Roussel, Jean-Luc Mélenchon, Anne Hidalgo et Yannick Jadot.

Ce montant d'un milliard d'euros, très symbolique aujourd'hui, est tiré d'une évaluation effectuée en 2018 par le Haut Conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes (HCE), estimant que "le budget public annuel nécessaire pour une action de qualité permettant aux femmes victimes de violences conjugales d'en sortir" se trouve entre 506 millions et 1,1 milliard d'euros<sup>23</sup>. Ce chiffre est également inspiré par le cas de

---

<sup>21</sup> Voir par exemple: "[Le sexisme tue aussi. 5ème plan de mobilisation et de lutte contre toutes les violences faites aux femmes \(2017-2019\)](#)", publié par le Ministère chargé de l'égalité entre les femmes et les hommes, de la diversité et de l'égalité des chances; "[Une nouvelle étape dans la lutte contre les violences sexistes et sexuelles dans l'enseignement supérieur](#)." Plan d'action national 2021 - 2025, publié par le Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation.

<sup>22</sup> [Appel à manifester relayé par l'organisation NousToutes et signé par 60 organisations](#), Novembre 2021.

<sup>23</sup> "[Où est l'argent contre les violences faites aux femmes?](#)" Rapport 2018, coécrit par le Conseil économique, social et environnemental (CESE), la Fondation des femmes, le Fonds pour les Femmes en Méditerranée (FFMed), le Haut Conseil à l'Égalité entre les femmes et les hommes (HCE) et Women's Worldwide web (W4), ainsi qu'une consultante experte, Néréa Craviotto.

l'Espagne, dont le gouvernement a signé en 2017 un "Accord d'État pour la lutte contre la violence de genre", prévoyant entre autres une allocation de 1 milliard d'euros de 2017 à 2021. Ce rapport déplore en comparaison que le budget français consacré "aux dispositifs qui jalonnent le parcours de sortie des femmes" soit, en 2018, limité à environ 79 millions d'euros par an. En janvier 2022, le Premier ministre Jean Castex affirmait que ledit budget avait à présent atteint le milliard d'euros réclamé, bien que le caractère interministériel du budget et le manque de détail concernant l'allocation des crédits ne permettent pas d'affirmer la véracité de l'annonce<sup>24</sup>.

### Une meilleure prise en charge des victimes de VSS

Un volet primordial de la lutte contre les violences faites aux femmes concerne les moyens mis à la disposition des victimes. De fait, un premier enjeu consiste à former sur les sujets des VSS les professionnel·les susceptibles d'intervenir auprès des victimes de violences conjugales, sexuelles et psychologiques. À cet égard, la Mission interministérielle pour la protection des femmes contre les violences et la lutte contre la traite des êtres humains (MIPROF) avait par exemple élaboré des [kits de communication thématiques](#), outils de formation destinés aux professionnel·les "dans les secteurs de la santé, du social, de l'éducation, de la sécurité, de la justice, etc". Le [5ème plan interministériel](#) de mobilisation et de lutte contre toutes les violences faites aux femmes (2017-2019) préconise entre autres la formation des professionnel·les et "conforte l'intégration des violences faites aux femmes comme objet d'étude en formation initiale de certains professionnel·le.s (pompière.s, travailleur·euse.s sociaux), et développe de nouveaux outils de formation, en particulier concernant les violences sexuelles et les jeunes femmes, et à destination des acteur·rices de l'action sociale." Cependant, en pratique, ces dispositifs ne sont pas encore rendus obligatoires ni généralisés. C'est pourquoi les organisations féministes appellent à nouveau les candidat·es à porter cette proposition lors de l'élection présidentielle de 2022. Lorsque des réponses sont apportées par les candidat·es, elles varient d'une volonté de former tous les corps de métiers susceptibles d'être au contact des victimes, à la formation des seuls policier·es, gendarmes et magistrat·e par exemple<sup>25</sup>. Un second enjeu concerne l'accueil des femmes victimes de violences et des victimes en hébergement d'urgence. Dans [un rapport publié en 2021](#), la *Fédération Nationale Solidarité Femmes* et la *Fondation des Femmes*, énoncent la situation ainsi : tandis que le nombre de femmes victimes de violences par leur conjoint ou ex-conjoint est d'environ 210 000 femmes par année et que la solution favorisée devrait être les mesures

---

<sup>24</sup> ["Un milliard d'euros contre les violences faites aux femmes ? Le chiffre difficilement vérifiable de Jean Castex"](#), AFP Factuel, 7 janvier 2022.

<sup>25</sup> Jean-Luc Mélenchon, Yannick Jadot et Philippe Poutou y sont favorables de manière générale. Anne Hidalgo souhaite former des policier·es, des gendarmes, des magistrat·es à ces questions, rendre obligatoire la présence d'assistantes sociales dans les commissariats et les gendarmeries et que les policiers municipaux soient formés pour contribuer à lutter contre le harcèlement de rue. [Emmanuel Macron a déclaré hors programme](#) vouloir doubler le nombre d'enquêteurs sur les violences intrafamiliales et les violences faites aux femmes, et recruter 200 intervenant·e.s sociaux supplémentaires. Enfin, Nicolas Dupont-Aignan est le seul candidat de droite à émettre la volonté de former les professionnel·les au contact des victimes de VSS. Si, Éric Zemmour dit dans son programme vouloir créer une permanence d'avocats pour aider les victimes dans les commissariats, cette mesure est présentée comme alternative à la spécialisation des juridictions à laquelle il est opposé.

de décohabitation, dans la majorité des cas ce sont les femmes et leurs enfants qui quittent le foyer. Or pour “1 femme victime de violences sur 6”, “elles auront besoin d’accès à un hébergement dans le parc social” où les places disponibles sont encore trop limitées, conduisant seulement 12% des victimes effectuant une demande d’hébergement à se voir proposer une solution adaptée à leur situation. Face à ce constat, les candidat-es Éric Zemmour, Jean-Luc Mélenchon, Yannick Jadot, Valérie Pécresse, Philippe Poutou, et Nicolas Dupont-Aignan proposent d’augmenter le nombre de places d’hébergement spécialisées afin de lutter contre les VSS, sans toutefois préciser nécessairement le nombre précis de places qu’iels souhaitent créer.

### **La lutte contre l’impunité des violences faites aux femmes**

En parallèle de la question des victimes, il est nécessaire de penser la question des auteurs des violences faites aux femmes, et des mesures qui sont nécessaires afin de lutter contre l’impunité de leurs crimes et d’obtenir justice pour les victimes. Une première demande des organisations féministes concerne la mise en place de tribunaux et de brigades spécialisées en violences sexistes et sexuelles, comme cela a été fait en Espagne. Le bilan de cette politique publique a été une accélération des résolutions des cas, une augmentation du nombre de plaintes pour les menaces ou la violence psychologique<sup>26</sup>. Cette proposition figure dans les programmes d’Emmanuel Macron, Jean-Luc Mélenchon, Yannick Jadot, et Valérie Pécresse. Fabien Roussel souhaite que les crimes sexuels relèvent des cours d’assises, et non des tribunaux correctionnels, afin notamment de mettre fin au phénomène de “correctionnalisation” des viols<sup>27</sup>. En effet, “en France, on estime que seulement 10% des viols font l’objet d’une plainte ; parmi ces plaintes, 10% à 15% se terminent par une condamnation criminelle. Ce qui aboutit à ce que 1% à 2% seulement des viols déclarés se voient sanctionnés aux assises”<sup>28</sup>. Créer des brigades spécialistes des VSS et faciliter le dépôt de plainte pourrait ainsi permettre aux victimes de porter plainte plus facilement et dans de meilleures conditions.

Lutter efficacement contre l’impunité des crimes sexuels nécessite, selon les organisations féministes, de rendre les crimes sexuels sur mineur-es imprescriptibles. En ce sens Yannick Jadot propose l’imprescriptibilité des viols sur mineur-es, et Valérie Pécresse souhaite l’imprescriptibilité de l’inceste<sup>29</sup>. Il est surprenant que d’autres programmes soient muets sur ce point, étant donné les nombreux débats sur la

---

<sup>26</sup> Le Monde, “[En Espagne, les tribunaux spécialisés en violence de genre ont prouvé leur efficacité](#)”, 27 juillet 2021.

<sup>27</sup> “La correctionnalisation d’un viol est l’opération par laquelle une affaire entrée comme viol dans le circuit pénal est requalifiée en un simple délit, par exemple une agression sexuelle. La requalification [...] a un impact tant sur le plan répressif que sur le plan procédural, en particulier parce qu’un viol relève de la cour d’assises et d’un quantum de peine criminel, tandis que les délits jugés par le tribunal correctionnel sont frappés de peines moins sévères.” Le Goaziou, Véronique, *Viol. Que fait la justice?*, Presses de Sciences Po 2019.

<sup>28</sup> *ibidem*

<sup>29</sup> La loi du 3 août 2018 a allongé les délais de prescription de vingt à trente ans pour les crimes sexuels commis sur les mineurs.

question dans le contexte de la loi d'avril 2021 ayant modifié le Code pénal afin de mieux protéger les mineur·es de l'inceste<sup>30</sup>.

## 2) Zoom sur l'égalité salariale entre les femmes et les hommes

L'égalité salariale est un volet historique de la lutte pour l'égalité entre les femmes et les hommes, faisant généralement l'objet d'un consensus au sein des organisations féministes, mais aussi des partis politiques. Pour autant, selon l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee)<sup>31</sup>, en 2019, l'écart relatif du revenu salarial moyen entre les femmes et les hommes était de 22,3% tandis que ce même écart de salaire en équivalent temps plein<sup>32</sup>, était de 16,1%. De fait, il est intéressant d'analyser les différences d'approches au principe "à travail de valeur égale, salaire égal" par les candidat·es à l'occasion de l'élection présidentielle 2022.

### Une application stricte de la législation sur l'égalité salariale

Le principe selon lequel, à travail de valeur égale, les femmes et les hommes doivent recevoir un salaire égal est particulièrement daté, et remonte entre autres à la convention n°100 de l'Organisation internationale du travail (OIT)<sup>33</sup> et au Traité de Rome instituant la Communauté économique européenne en 1957<sup>34</sup>. En France, la première loi contraignante relative à l'égalité de rémunération entre les hommes et les femmes est promulguée en 1972<sup>35</sup>. Ainsi, lorsqu'un·e candidat·e déclare soutenir l'égalité salariale, il ne s'agit que de l'application de la législation en vigueur, la démarcation entre les différentes propositions se fait donc davantage sur les sanctions proposées pour les organisations qui ne la respectent pas.

Une mesure populaire chez les candidat·es de gauche<sup>36</sup> est l'inversion de la charge de la preuve, afin qu'elle incombe à l'employeur présumément en faute et non à la salariée qui s'estime lésée comme c'est le cas aujourd'hui. Du côté des sanctions, Fabien Roussel propose de laisser un an aux entreprises pour se mettre en conformité de la loi, "faute de quoi un administrateur judiciaire le fera à la place de l'employeur". Jean-Luc Mélenchon souhaite également mettre en place une commission de contrôle salariée sur l'égalité

---

<sup>30</sup> La loi n° 2021-478 du 21 avril 2021 visant à protéger les mineurs des crimes et délits sexuels et de l'inceste inscrit la présomption de non consentement avant l'âge de 15 ans. Certaines associations dont *Face à l'inceste* déplorent néanmoins que la loi n'aille pas plus loin et n'interdise pas totalement l'inceste.

<sup>31</sup> Insee, "[Femmes et hommes: une lente décrue des inégalités](#)", *Femmes et hommes, l'égalité en question*, 2022, p.14.

<sup>32</sup> Le salaire en équivalent temps plein (EQTP) est un salaire converti à un temps plein pendant toute l'année, quel que soit le volume de travail effectif.

<sup>33</sup> [Convention \(n°100\) de l'Organisation internationale du Travail concernant l'égalité de rémunération entre la main-d'œuvre masculine et la main-d'œuvre féminine pour un travail de valeur égale](#), adoptée par l'OIT le 29 juin 1951, ratifiée le 10 mars 1953 par la France.

<sup>34</sup> "Traité de Rome : Article 119, Titre VIII, « Politique sociale, éducation, formation professionnelle et jeunesse », chapitre 1 : « Dispositions sociales » : *Chaque État membre assure au cours de la première étape, et maintient par la suite, l'application du principe de l'égalité des rémunérations entre les travailleurs masculins et les travailleurs féminins pour un même travail.*"; voir aussi Périvier, Hélène, "[Le Traité de Rome et l'égalité](#)", OFCE le blog, 28 mars 2017.

<sup>35</sup> Loi n°72-1143 du 22 décembre 1972 relative à l'égalité de rémunération entre les hommes et les femmes.

<sup>36</sup> Proposition soutenue par Jean-Luc Mélenchon, Anne Hidalgo, Yannick Jadot.

dans les entreprises, et le cas échéant, augmenter les sanctions financières et pénales<sup>37</sup> envers les entreprises. Anne Hidalgo propose de publier la liste des entreprises où les femmes salariées sont discriminées par leur salaire. Yannick Jadot prévoit une amende de 330€ par jour et par salarié-e jusqu'à régularisation en cas d'inégalité salariale dans les entreprises de plus de plus de 20 salarié-es. Ces entreprises, ainsi que les administrations publiques, devront prouver qu'elles respectent bien l'égalité salariale à poste et compétences égales.

Chez tous·tes les autres candidat-es, les sanctions sont à peine sous-entendues. Le président sortant Emmanuel Macron établit son bilan quinquennal sur le volet de l'égalité salariale, mais son programme n'évoque cependant qu'une volonté d'assurer "l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes" sans autre précision. Valérie Pécresse a exprimé [hors programme](#) vouloir organiser une "conférence des salaires avec l'ensemble des entreprises pour vérifier que l'égalité salariale femmes-hommes est une réalité" et prévoir des "plans de rattrapage" pour les entreprises en faute. Nicolas Dupont-Aignan propose de créer un label "F-H" octroyant un allègement de cotisations pour les entreprises respectant l'égalité salariale. En clair, le candidat Debout la France souhaite donner une prime aux entreprises respectant la loi en matière d'égalité salariale. [Interrogée à l'occasion du 8 mars](#), Journée internationale de lutte pour les droits des femmes, Marine Le Pen a expliqué que le rôle des syndicats est selon elle de saisir la justice lorsque la loi sur l'égalité salariale n'est pas respectée, tandis qu'Éric Zemmour pense qu'il faut favoriser l'égalité salariale à travail égal, mais estime aussi que les inégalités sont "en train d'être résolues". Il précise aussi à ce sujet qu'il faut "qu'il y ait égalité, mais pas indifférenciation".

### **La fin du temps-partiel subi**

Selon l'Insee, l'écart de revenu salarial s'explique à un peu plus de deux tiers par un écart de rémunération à équivalent temps-plein, et à un peu moins d'un tiers par des différences de durée de travail<sup>38</sup>. Ces dernières sont dues au fait que les femmes travaillent davantage à temps-partiel que les hommes, qui eux, font davantage d'heures supplémentaires. En effet en 2019, 4,3 millions de salarié-es français-es travaillaient à temps-partiel, dont près de 80% étaient des femmes<sup>39</sup>. Si la "corrélation entre structure familiale et passage au temps partiel demeure très forte", il est nécessaire de faire une différence entre temps-partiel choisi et subi<sup>40</sup>, qui prend en compte "le temps partiel faute d'emploi à temps plein et le temps partiel en sous-emploi qui se réfère pour ce dernier aux salariés ayant déclaré être disponibles pour travailler davantage"<sup>41</sup>. Dans le cadre de l'élection présidentielle de 2022, seul-es trois candidat-es de gauche – Fabien Roussel, Jean-Luc Mélenchon et Philippe Poutou – souhaitent mettre fin au temps partiel subi. Ce temps partiel a un effet important à long-terme puisqu'il mène souvent à des pensions de retraite plus faibles, créant

---

<sup>37</sup> Amendes et refus d'attribution des marchés publics.

<sup>38</sup> Insee, "[Femmes et hommes : une lente décruée des inégalités](#)", *Femmes et hommes, l'égalité en question*, Édition 2022, p.1.

<sup>39</sup> Insee, "[Emploi, chômage, revenus du travail](#)", Édition 2020.

<sup>40</sup> Parfois appelé temps-partiel contraint ou imposé.

<sup>41</sup> Baudry, Sonia et Fillion, Stéphanie, "[Temps partiel et temps partiel subi, facteurs de précarité pour les femmes actives](#)", *Regards croisés sur l'économie*, N°15, 2014/2.

donc une grande inégalité entre les femmes et les hommes qui persiste jusqu'à la retraite (les femmes touchent une pension de retraite en moyenne inférieure de 24% par rapport à celle des hommes<sup>42</sup>).

### 3) Zoom sur les enjeux de fiscalité : quotient conjugal et pensions alimentaires

Des réformes institutionnelles, en particulier fiscales, sont demandées par les organisations féministes et sont proposées par certain·es candidat·es. Le collectif *Ensemble contre le sexisme* demande une réforme du système fiscal qui “pénalise les femmes en couple à faibles ou sans revenus” et le *Laboratoire de l'égalité* met en avant l'individualisation de l'impôt comme un moyen d'instaurer une fiscalité plus juste. Cette “mise en lumière” a pour objectif d'expliquer comment se justifient les propositions de réformes de l'imposition des couples par l'individualisation de l'impôt sur le revenu et de la suppression du quotient conjugal.

Les couples pacsés ou mariés doivent déclarer leurs revenus en commun et bénéficient d'un “quotient conjugal” pour le calcul des impôts. Ce quotient est composé de deux parts entières, une pour chaque membre du couple, et sert au calcul des impôts que le couple doit à l'État.

Comment est calculé l'impôt avec le quotient conjugal (hors quotient familial) ?

- 1) Le revenu net imposable du couple est divisé par les deux parts du quotient conjugal
- 2) Ce revenu est soumis au barème progressif de l'impôt sur le revenu
- 3) Le montant obtenu est multiplié par deux (nombre de parts du quotient conjugal) de manière à obtenir le montant total de l'impôt dû par le couple

Les membres du couple ont ainsi un taux d'imposition commun, même s'ils ont un niveau de revenu extrêmement inégal. Dans certains cas, le quotient conjugal conduit à réduire le montant d'impôt sur le revenu dont le couple doit s'acquitter relativement à un impôt individualisé. Le quotient conjugal est particulièrement avantageux pour les couples au sein desquels l'écart de revenu est important. En effet, le quotient conjugal a été créé pour faire en sorte que ‘la charge’ que représentent les femmes inactives, restant au foyer, pour leur mari soit prise en compte dans le calcul de l'IR, dans la logique de M. Gagnepain et Mme Aufoyer. Le dispositif du quotient conjugal, tout comme celui du quotient familial, ont été adoptés en 1945, et répondent à l'exigence constitutionnelle de tenir compte des capacités contributives au niveau familial<sup>43</sup>. L'avantage fiscal est d'autant plus fort que les revenus totaux du couple sont élevés, ce qui en fait un dispositif très régressif. En effet, les ménages les plus aisés en bénéficient davantage que les ménages moins aisés : chez les 15% de personnes les plus riches, la conjugalisation de l'impôt représente 48% de gains par rapport à une imposition individuelle, alors qu'elle représente moins de 25% de gains chez les 50% les plus

<sup>42</sup> Insee, “Retraites et minimum vieillesse”, *Femmes et hommes, l'égalité en question*, 2022.

<sup>43</sup> André, Mathias, Sireyjol, Antoine, “Redistributive Effects of the Taxation of Couples and Families: A Microsimulation Study of Income Tax” *Economie et Statistique / Economics and Statistics*, Issue 526-527, 2021, 21–39.



modestes<sup>44</sup>. En outre, le quotient conjugal, contrairement au quotient familial<sup>45</sup>, n'est pas plafonné<sup>46</sup>. Cela pose donc des questions d'équité fiscale puisque les couples les plus favorisés par le quotient conjugal sont les couples dont les revenus sont très élevés mais également très inégaux.

Ainsi, le quotient conjugal, par sa structure, pourrait encourager les inégalités économiques au sein du couple, au détriment de l'ascension économique des femmes, en ayant un effet désincitatif pour la personne qui a des revenus plus faibles à augmenter ses revenus. Cela pourrait également freiner le retour ou l'accès à l'emploi des femmes pacsées ou mariées.

L'individualisation de l'impôt sur le revenu a été simulée par trois économistes, Guillaume Allègre, Hélène Périvier et Muriel Pucci, qui ont étudié trois scénarios de réforme du quotient conjugal<sup>47</sup>. L'un de ces scénarios était "l'individualisation de l'IR (impôt sur le revenu) avec optimisation" : les deux membres du couple ont leur propre taux d'imposition mais ils peuvent choisir la répartition des parts fiscales associées aux personnes dépendantes de leur foyer entre les deux déclarations d'imposition de manière à limiter l'imposition globale du couple. Une telle mesure permettrait une augmentation des recettes fiscales de 7,2 milliards d'euros pour les administrations publiques. 46% des couples mariés ou pacsés paieraient plus d'impôt après l'individualisation de l'impôt, principalement les couples les plus aisés (60% de ces couples 'perdants' se situent dans les trois derniers déciles - c'est-à-dire les 30% les plus riches).

Deux candidats se positionnent en faveur de la suppression du quotient conjugal : Jean-Luc Mélenchon et Yannick Jadot. Au contraire, Emmanuel Macron propose de "permettre à tous les couples vivant ensemble de réduire leurs impôts comme s'ils étaient mariés ou pacsés", c'est-à-dire d'étendre aux couples concubins le dispositif du quotient conjugal.

Jean-Luc Mélenchon souhaite également "remplacer l'injuste quotient familial actuel par un crédit d'impôt par enfant qui pourrait toucher toutes les familles". Le quotient familial, bien qu'il soit plafonné, a un effet régressif : il favorise relativement plus les personnes ayant un revenu élevé, dans la limite du plafond de 1 570€ par demi-part et par an. Les personnes non-imposables ne tirent aucun avantage du quotient familial. Or, un crédit d'impôt concerne également les personnes non-imposables puisque, contrairement à une réduction d'impôt, il est remboursé par l'État lorsque son montant est plus élevé que l'impôt payé ou

---

<sup>44</sup> ibidem

<sup>45</sup> Le quotient familial est plafonné à 1 570€ par an et par demi-part.

<sup>46</sup> Il n'est cependant pas illimité et atteint une limite mécaniquement pour les ménages dont le revenu par part se trouve dans la dernière tranche d'imposition.

<sup>47</sup> Les trois scénarios sont :

- 1) L'individualisation de l'impôt sur le revenu avec optimisation ;
- 2) L'attribution de 1.5 part aux couples mariés/pacsés au lieu des 2 parts ;
- 3) Le plafonnement de l'avantage fiscal associé au quotient conjugal au même niveau que celui associé au quotient familial.

Pour les deux autres scénarios, voir : Allègre, Guillaume, Périvier, Hélène. & Pucci, Muriel. "[Taxation of Couples and Marital Status – Simulation of Three Reforms of the Marital Quotient in France](#)". *Economie et Statistique / Economics and Statistics*, 2021, 526-527, 3–20.

lorsque l'on n'est pas imposable. Au contraire, Éric Zemmour souhaite doubler le plafonnement du quotient familial à 3 000€ par an et par demi-part, mesure qui profiterait aux ménages les plus aisés.

Les pensions alimentaires (contribution à l'entretien et l'éducation des enfants (CEEE)) sont également un sujet de cette campagne présidentielle 2022. C'est un sujet central pour l'égalité économique des femmes et des hommes puisque 85% des parents isolés sont des femmes<sup>48</sup>. Or, parmi le 1,45 million de familles monoparentales, un quart ne perçoit pas la pension alimentaire due par le second parent<sup>49</sup>.

Aujourd'hui, les pensions alimentaires sont fiscalisées : le parent qui la verse, en général le père, déduit la pension versée de son revenu imposable tandis que le parent qui la reçoit déclare la pension alimentaire comme un revenu additionnel. Cependant, le parent qui touche la pension alimentaire, généralement la mère, a également les parts des enfants dans son quotient familial, assortie d'une demi part supplémentaire au titre de l'isolement. *Osez le féminisme !* demande la défiscalisation des pensions alimentaires, ce que Valérie Pécresse propose dans son programme. Cette mesure profiterait surtout plus aux mères seules qui sont imposables, donc plus aisées, mais pas à celles qui sont non imposables.

Lorsque les pensions alimentaires ne sont pas payées, l'État verse l'allocation de soutien familial (ASF) qui s'élève à 116€ par enfant par mois. L'ASF est également versée sous forme de complément lorsque le juge fixe une pension plus faible que 116 euros car le parent non gardien n'est pas en capacité de payer le montant plancher de la pension alimentaire de 116€ par mois et par enfant depuis la [loi de 2014 pour l'égalité entre les femmes et hommes](#). Marine Le Pen propose de doubler l'ASF pour un montant de 230€ par enfant et par mois. Emmanuel Macron [a annoncé](#) vouloir l'augmenter à hauteur de 50% soit un montant de 174€ par enfant et par mois. Cette mesure permettrait de soutenir le niveau de vie des mères isolées à condition de revoir la façon dont le système fiscal et social traite les CEEE et l'ASF. En effet, la CEEE rentre dans les bases ressources de certaines prestations sociales ce qui conduit à ce que dans certains cas le recouvrement de pension réduise le niveau de vie des mères isolées<sup>50</sup>. Ce point n'est pas mentionné dans les programmes, ce qui peut s'expliquer par son caractère technique.

---

<sup>48</sup> Périvier, Hélène., Pucci, Muriel, [“Soutenir le niveau de vie des parents isolés ou séparés en adaptant le système”](#), *OFCE Policy brief 91*, 14 juin 2021.

<sup>49</sup> *Ibidem*.

<sup>50</sup> *Ibidem*.

### Partie III. Cartographie des programmes au prisme de l'égalité femmes-hommes

Les enjeux d'égalité sont présents dans presque tous les programmes des candidat·es à la présidentielle de 2022, mais ils n'occupent pas la même place.

Certain·es candidat·es ont choisi de dédier une rubrique à part entière à l'égalité et/ou aux droits des femmes. Ainsi, le site de Nathalie Arthaud inclut une rubrique sur son parti, Lutte ouvrière, et les combats féministes, qui rappelle que le parti s'est engagé sur ces questions dès les années 70. Cependant, cette rubrique est dénuée de propositions de mesures pour l'égalité femmes-hommes. Les programmes de Fabien Roussel, de Jean-Luc Mélenchon, de Yannick Jadot, de Philippe Poutou et de Nicolas Dupont-Aignan ont également une rubrique consacrée à ce sujet et celui d'Éric Zemmour comporte une rubrique intitulée "Programme pour les Françaises". Valérie Pécresse a ajouté quant à elle, une rubrique spécifique intitulée "femmes-hommes", après le 8 mars.

On ne retrouve pas de rubrique dédiée dans les programmes d'Emmanuel Macron, de Jean Lassalle, de Marine Le Pen, et d'Anne Hidalgo. Par exemple, dans le programme de Marine Le Pen, les sujets ayant trait aux droits et conditions de vie des femmes apparaissent dans les parties "Rétablir la sécurité et retrouver une justice au service du bien commun" et "Protéger les familles, cellules de la base de la société".

La récurrence du mot "femmes" est un indicateur pour mesurer la place qui est donnée aux enjeux d'égalité femmes-hommes. Ce mot apparaît 15 fois dans le programme d'Anne Hidalgo, 5 fois dans celui de Nicolas Dupont-Aignan, 3 fois dans celui de Valérie Pécresse. Il apparaît une seule fois dans le programme de Jean Lassalle et dans celui de Marine Le Pen et ces seules occurrences ne sont pas liées à une mesure visant l'égalité entre les femmes et les hommes<sup>51</sup>. Il n'y a pas non plus, pour l'instant, de rubrique dédiée à l'égalité ou aux droits des femmes dans le projet présidentiel d'Emmanuel Macron, publié le 17 mars 2022, dans lequel le mot "femmes" n'apparaît que 5 fois, et seulement 2 fois dans des propositions.

La majorité des candidates à l'élection présidentielle de 2022 ont fait le choix de ne pas consacrer une rubrique aux enjeux d'égalité, et mentionnent peu les femmes dans le cadre de propositions relatives à l'égalité, à leurs droits ou à leurs conditions de vie. Nous pouvons faire l'hypothèse que cela est lié à l'impact négatif qu'un positionnement marqué sur les enjeux d'égalité, perçu comme "féministe", pourrait avoir sur leur image, les desservants, tandis qu'un positionnement des hommes candidats sur ces sujets leur serait plutôt bénéfique en termes d'image. Il est également intéressant de regarder le vocabulaire employé,

---

<sup>51</sup> Dans le programme de Jean-Lassalle, la mention du mot "femmes" apparaît sous la mesure "Créer un Service national universel, militaire ou civil, du 15 septembre au 15 juin", sous la formulation suivante : "Il ouvrira à une première annuité de retraite, à la gratuité des transports, à l'ouverture de droits sociaux et au passage des grades d'hommes et femmes de rang."

Dans le programme de Marine Le Pen, le mot "femmes" apparaît dans une invitation au rassemblement "À la refondation que j'appelle de mes vœux pour notre patrie, il faut associer toutes les femmes et tous les hommes, à quelque parti, à quelque tendance qu'ils appartiennent."

qui transpose la manière dont ces enjeux sont appréhendés et compris. Les candidats de gauche présentent ces enjeux au sein d'un système<sup>52</sup> :

- Fabien Roussel parle de “société patriarcale” et de “révolution féministe”.
- Jean-Luc Mélenchon dénonce le “système patriarcal”.
- Yannick Jadot utilise le concept de “culture du viol”, et dans l'émission du 7 mars 2022 sur LCI, parle de “système de domination des femmes”.
- Philippe Poutou utilise l'expression de “système hétéro-patriarcal”.

Cet aspect systémique n'apparaît pas dans les programmes des autres candidat·es. Anne Hidalgo préfère employer le terme d'“égalité” dans ses propositions. Valérie Pécresse, quant à elle, écrit qu'il faut “défendre les droits des femmes en corrigeant les injustices dont elles sont victimes dans leur vie quotidienne.”.

### **1) Les trois sujets dont s'empare l'ensemble des candidat·es**

L'un des premiers objectifs de notre recherche consiste à observer si certains sujets liés à l'égalité femmes-hommes et aux droits des femmes se retrouvent dans une majorité des programmes. En effet, trois thématiques semblent être systématiquement abordées : la lutte contre les violences sexistes et sexuelles (VSS), la revalorisation des branches professionnelles féminisées, et une réforme des retraites vers un régime moins défavorable aux femmes. Le fait que chacune de ces thématiques ait été le sujet de nombreux débats publics et médiatiques au cours du quinquennat qui s'achève est certainement un premier élément expliquant leur émergence dans les programmes de l'élection présidentielle de 2022.

Peut-on cependant parler d'un consensus politique sur chacune de ces questions ? Si une majorité des candidat·es a choisi de se positionner sur ces thématiques, le degré d'ambition, le fond et l'objectif de chacune des propositions formulées varient nettement d'un programme à l'autre. De même, nous observons que certains engagements laissent transparaître une tout autre intention une fois restitués dans le contexte du reste des programmes.

---

<sup>52</sup> Dans un essai publié en 1989 intitulé *“Theorising Patriarchy”* (« Théoriser le patriarcat »), la sociologue britannique Sylvia Walby définit le patriarcat comme “un système de structures sociales, et pratiques dans lesquelles les hommes dominant, oppressent et exploitent les femmes”. Selon Sylvia Walby, ce système, qui est intrinsèquement lié au système capitaliste, est constitué par six structures patriarcales principales: “le mode de production dans lequel le travail des femmes est exproprié par leurs maris; les relations patriarcales au sein du travail salarié; l'État patriarcal; la violence masculine; les relations patriarcales dans la sexualité; et la culture patriarcale”.

## Lutter contre les violences sexistes et sexuelles (VSS)

Les enjeux autour des propositions visant à lutter contre les VSS ayant été précédemment mis en lumière dans un [zoom dédié](#), nous pouvons désormais analyser les rapprochements et points de divergence entre les candidat·es.

### Renforcer le système judiciaire : un point commun des programmes

Persistance du mouvement #MeToo, Grenelle contre les violences conjugales, reconnaissance et usage du terme de “féminicide”... ces cinq dernières années ont été rythmées par les discussions concernant la lutte contre les violences sexistes et sexuelles. Il est donc peu surprenant que les candidat·es de tous bords politiques les dénoncent de manière générale, et s’engagent à renforcer le système judiciaire afin de lutter contre l’impunité de leurs auteurs. Nous observons que des candidat·es de différents bords de l’échiquier politique français formulent des propositions similaires. La mise en place de juridictions et/ou de brigades policières spécialisées sur la question des VSS, est intégrée dans les programmes des candidat·es Fabien Roussel, Jean-Luc Mélenchon, Yannick Jadot, Valérie Pécresse et Nicolas Dupont-Aignan, et [hors programme](#) par Emmanuel Macron<sup>53</sup>. Éric Zemmour est le seul candidat à s’être prononcé contre toute mesure de spécialisation des tribunaux. L’augmentation du nombre de places spécialisées disponibles pour les victimes de violences conjugales dans les centres d’hébergement fait également relativement consensus, transcendant le traditionnel clivage gauche/droite<sup>54</sup>. Cependant, la même conclusion ne peut être tirée de l’ensemble des réponses apportées par les candidat·es aux enjeux de la lutte contre les VSS. De plus, nombre de propositions émises par les candidat·es forment davantage un ensemble abstrait et peu détaillé, qu’un réel plan d’action contre les VSS.

### À droite, l’accent est mis principalement sur des mesures punitives

Les candidat·es de droite et d’extrême droite sont unanimes sur la nécessité de renforcer les dispositifs punitifs, en réponse aux violences sexistes et sexuelles. Ainsi, Nicolas Dupont-Aignan et Éric Zemmour proposent la généralisation du bracelet anti-rapprochement pour les (ex-)conjoint·es violents ainsi que la mise en place de peines planchers pour les auteurs de violences conjugales. La candidate de droite

---

<sup>53</sup> Jean-Luc Mélenchon propose un tribunal spécialisé pour lutter contre les violences sexuelles faites aux enfants. Fabien Roussel souhaite que les crimes sexuels et sexistes relèvent non pas d’un tribunal correctionnel, mais plutôt d’une cour d’assises. Yannick Jadot est également favorable à la mise en place de tribunaux ou de brigades spécialisées, mais souhaite également créer des lieux d’accueil dédiés dans les commissariats de police, et permettre aux victimes de déposer plainte dans les établissements de santé. Hors programme, Emmanuel Macron dit vouloir créer un pôle juridictionnel spécialisé et permettre le dépôt de plaintes en ligne. Valérie Pécresse souhaite également créer un “pôle juridictionnel spécialisé” afin de protéger les victimes, qui aura pour objectif d’instruire ces affaires en 72 heures et de rendre des ordonnances de protection en 6 jours.

<sup>54</sup> À gauche comme à droite, Éric Zemmour, Jean-Luc Mélenchon, Yannick Jadot, Valérie Pécresse, Philippe Poutou, et Nicolas Dupont-Aignan proposent d’augmenter les places d’hébergement spécialisées afin de lutter contre les VSS. Yannick Jadot précise notamment qu’il entend les tripler. Anne Hidalgo propose de donner la priorité d’accès aux logements sociaux aux victimes de violences conjugales. On constate donc que la nécessité de fournir un hébergement aux victimes de VSS transcende le clivage gauche-droite.

Valérie Pécresse quant à elle, s'engage, hors programme, pour la révocation des ministres condamnés pour VSS, et l'interdiction d'accès aux transports en commun pour les agresseurs et harceleurs sexuels.

De manière générale, il est aisé de faire le lien entre l'adhésion des candidat·es de droite et d'extrême droite à des mesures fortes sur le volet des sanctions pénales et leur imbrication dans un agenda sécuritaire plus large. Par exemple, la proposition faite par le candidat Éric Zemmour d'expulser tous les criminels et délinquants sexuels étrangers, est une instrumentalisation de l'agenda féministe motivée par une ambition raciste et xénophobe. De même, la candidate Marine Le Pen reprend dans une "[Lettre aux Françaises](#)" sa promesse figurant dans son programme d'inscrire "les harceleurs de rue au fichier des délinquants sexuels", en précisant le besoin d'expulser "les étrangers qui se livrent à ces pratiques outrageantes". Cette analyse est d'autant plus renforcée par l'absence de mesures complémentaires, telles que l'augmentation des dépenses publiques dédiées à la lutte contre les VSS, ou une formation générale des professionnel·les au contact des victimes.

À propos de la lutte contre les VSS, Emmanuel Macron se rapproche de la droite en mettant lui aussi l'accent sur des mesures punitives. Il inscrit dans son programme sa volonté de doubler la présence des policier·es dans les transports "aux moments critiques", ainsi que de tripler l'amende contre le harcèlement de rue. À l'occasion de l'émission du 7 mars organisée par le magazine Elle et la chaîne LCI, le président sortant a également déclaré vouloir doubler le nombre d'enquêteur·rices sur les sujets de violences intrafamiliales, et instaurer un fichier des auteurs de violences conjugales.

À gauche, les solutions envisagées suggèrent une remise en question plus globale

Si les candidat·es de gauche et d'extrême gauche formulent également des mesures visant à lutter contre l'impunité et renforcer la sécurité des victimes de violences, les propositions couvrent avec davantage d'ambition, un spectre plus large de problématiques. Ce sont notamment les seuls à répondre à l'attente de l'augmentation de la dépense publique à hauteur d'un milliard d'euros consacrés à la lutte contre les VSS<sup>55</sup>. De même, ils sont majoritaires à appeler à former l'ensemble des professionnel·les au contact des victimes de violences conjugales et/ou d'autres formes de violences sexistes et sexuelles<sup>56</sup>. Parmi les autres propositions formulées :

- Philippe Poutou propose d'octroyer le droit d'asile à toute victime de violences, Fabien Roussel prêche pour l'inéligibilité des élu·es condamné·es pour VSS<sup>57</sup>,

---

<sup>55</sup> Fabien Roussel, Jean-Luc Mélenchon, Anne Hidalgo et Yannick Jadot.

<sup>56</sup> Jean-Luc Mélenchon, Yannick Jadot et Philippe Poutou y sont favorables de manière générale. Anne Hidalgo souhaite former des policier·es, des gendarmes, des magistrat·es à ces questions, rendre obligatoire la présence d'assistantes sociales dans les commissariats et les gendarmeries et que les policiers municipaux soient formés pour contribuer à lutter contre le harcèlement de rue. [Emmanuel Macron a déclaré hors programme](#) vouloir doubler le nombre d'enquêteurs sur les violences intrafamiliales et les violences faites aux femmes, et recruter 200 intervenant·e.s sociaux supplémentaires. Enfin, Nicolas Dupont-Aignan est le seul candidat de droite à émettre la volonté de former les professionnel·les au contact des victimes de VSS. Si, Éric Zemmour dit dans son programme vouloir créer une permanence d'avocats pour aider les victimes dans les commissariats, cette mesure est présentée comme alternative à la spécialisation des juridictions à laquelle il est opposé.

<sup>57</sup> Sur ce point, il est intéressant de préciser que Valérie Pécresse est la seule candidate de droit à avoir dit (hors programme) qu'elle soutiendrait la démission d'un·e ministre accusé·e de VSS; en revanche, cette mesure est

- Yannick Jadot promeut l’imprescribilité des viols commis sur des victimes mineur-es,
- Jean-Luc Mélenchon promet un plan de lutte contre le harcèlement sexiste et sexuel dans les transports collectifs,
- Anne Hidalgo souhaite qu’il y ait un “accompagnement social et psychologique des femmes et des enfants témoins de violences”.

L’ensemble de ces propositions, dont les enjeux ont été précédemment détaillés, témoignent d’une prise en charge plus globale de la lutte contre les violences faites aux femmes de la part de la gauche et de l’extrême-gauche. Un autre indicateur menant à cette conclusion est l’utilisation du terme de “féminicide”<sup>58</sup>, qui témoigne d’une certaine reconnaissance d’une violence masculine d’ordre systémique et non du fait divers : ce néologisme né dans les années 1980<sup>59</sup> figure dans trois programmes uniquement, ceux des candidat-es de gauche et d’extrême gauche Philippe Poutou, Fabien Roussel et Anne Hidalgo.

De manière générale, les candidat-es proposent des mesures pour lutter contre les VSS une fois que celles-ci ont eu lieu, donc des mesures davantage en lien avec la prise en charge des victimes et la lutte contre l’impunité. Certains candidat-es, , souhaitent néanmoins faire de l’école un endroit où les enfants pourront recevoir une éducation non-sexiste<sup>60</sup> afin de lutter contre les discriminations et violences, et ainsi lutter contre ces fléaux dès le plus jeune âge. C’est le cas de Fabien Roussel, Jean-Luc Mélenchon, Anne Hidalgo et Philippe Poutou. Sur ce thème, la droite est silencieuse, et on remarque qu’Éric Zemmour annonce dans son programme vouloir interdire toute forme de “propagande” idéologique dans les écoles.

#### Individualisation des droits sociaux : la déconjugalisation de l’AAH

Une autre mesure semble faire consensus : la déconjugalisation de l’allocation aux adultes handicapés (AAH), qui peut être analysée dans le cadre de la lutte contre les violences sexistes et sexuelles. Neuf candidat-es l’inscrivent dans leur programme : Fabien Roussel, Jean Lassalle, Marine Le Pen, Éric Zemmour, Jean-Luc Mélenchon, Anne Hidalgo, Yannick Jadot, Valérie Pécresse, et Nicolas Dupont-Aignan. Selon l’Agence des droits fondamentaux de l’Union européenne (FRA), l’incidence des violences sexistes et sexuelles serait plus grande lorsque celles-ci sont commises à l’encontre de femmes handicapées : 34% des

---

étonnamment absente du programme de Jean-Luc Mélenchon, qui souhaite par ailleurs une VIème République dans laquelle un référendum révocatoire pourrait permettre de révoquer un·e élu·e.

<sup>58</sup> Les féminicides sont les meurtre d’une femme ou d’une fille en raison de son genre. En France, “ils ont particulièrement lieu dans la sphère intime, et se traduisent par des meurtres par conjoint ou ex-conjoint”. Lazaar, Fiona, [“Rapport d’information \(...\) sur la reconnaissance du terme ‘féminicide’”](#), Assemblée Nationale, 18 février 2020.

<sup>59</sup> Le terme de “féminicide” a été théorisé à la fin des années 1980 en Amérique du Nord par Diana Russell et Jill Radford. [“Définir le féminicide”](#), une enquête réalisée par des élèves de Sciences Po en 2020.

<sup>60</sup> Fabien Roussel propose un plan d’action contre les stéréotypes de genre, depuis la crèche jusqu’à l’enseignement supérieur et professionnel. Jean-Luc Mélenchon veut renforcer l’éducation à l’égalité, contre le sexisme et les discriminations, dans les programmes scolaires. Anne Hidalgo souhaite que la transmission des valeurs de la République (liberté, égalité, fraternité, laïcité et lutte contre toutes les discriminations : l’antisémitisme, le racisme, les LGBTQIphobies et le sexisme) soit au cœur d’un enseignement civique repensé et renforcé. Philippe Poutou propose de garantir une éducation non sexiste sans vraiment détailler quelles mesures il mettrait en place pour atteindre cet objectif.

femmes handicapées ont vécu des violences conjugales, contre 19% pour les femmes valides<sup>61</sup>. Or, aujourd'hui, le calcul de l'allocation prend en compte la situation familiale de la personne, et en particulier si elle est en couple ou non, ce qui maintient les personnes handicapées en situation de dépendance vis-à-vis de leur partenaire. L'individualisation de ce droit est donc doublement porteuse d'émancipation : en facilitant le départ du domicile conjugal pour les femmes handicapées et victimes de violences, et en permettant plus généralement la reconnaissance de l'indépendance des personnes handicapées. La déconjugalisation de l'AAH avait été proposée au Parlement, mais l'article de la proposition de loi a été supprimé par les député·es de la majorité en deuxième comme en troisième lecture. Le groupe La République en Marche estimait que cette déconjugalisation remettait en cause les principes du système de solidarité sociale puisque la conjugalisation est prise en compte dans le calcul des autres minimas sociaux<sup>62</sup>.

### **Revaloriser les emplois à prédominance féminine**

Du fait de la crise sanitaire de la Covid-19, des métiers féminisés et leurs conditions d'exercice ont été mis en avant dans les médias. C'est en particulier le cas pour les métiers du *care*, c'est-à-dire les emplois dédiés au soin des personnes, comme ceux de la santé ou de l'enseignement. Ainsi, entre 2017 et 2019, 91% des aides-soignant·es et 85 % des infirmier·es et des sages-femmes étaient des femmes<sup>63</sup>. Les femmes occupaient, sur la même période, 67% des métiers d'enseignement<sup>64</sup>. Puisque ces métiers sont majoritairement occupés par des femmes, revaloriser leurs salaires ou créer des postes permet d'améliorer les conditions de travail des femmes occupant ces emplois et de réduire les inégalités salariales globales. Ainsi, neuf candidat·es ont inscrit dans leur programme la revalorisation financière soit des soignant·es, soit des enseignant·es, soit les deux.

Cependant, il existe des différences entre les mesures proposées, tant dans la précision de la proposition que dans le niveau de revalorisation.

- Les candidat·es de droite et d'extrême droite, Jean Lassalle, de Marine Le Pen, d'Éric Zemmour, et de Valérie Pécresse, ne précisent pas le niveau de la revalorisation, à l'exception de Nicolas Dupont-Aignan, qui annonce une revalorisation de l'ordre de 15% des salaires des médecins, infirmières scolaires et assistantes sociales.
- Dans le programme de Yannick Jadot, la revalorisation serait de l'ordre de 10% pour les soignant·es et de 20% pour le corps enseignant, mais ne précise pas pour les autres secteurs.
- Fabien Roussel souhaite augmenter le salaire des enseignant·es de 30%.
- Philippe Poutou souhaite également revaloriser le salaire des enseignant·es de 33%.

---

<sup>61</sup> Rapport d'information "[Violences, femmes et handicap: dénoncer l'invisible et agir!](#)", de M. Roland Courteau, Mmes Chantal Deseyne, Françoise Laborde et Dominique Vérien, fait au nom de la délégation aux droits des femmes, déposé le 3 octobre 2019.

<sup>62</sup> [Amendement n°AS1 déposé le 19 novembre 2021](#)

<sup>63</sup> [Dares, Portraits statistiques des métiers](#), 2021.

<sup>64</sup> *Ibidem*.



- Jean-Luc Mélenchon, ne précise pas le niveau de revalorisation puisqu'il souhaite "organiser une conférence sociale pour revaloriser en matière de salaires, de conditions de travail et de parcours professionnels les métiers occupés majoritairement par des femmes dans les secteurs du soin, du lien et du contact".

De plus, Jean-Luc Mélenchon et Yannick Jadot mentionnent expressément que ces branches sont féminisées, et que c'est à ce titre qu'elles font l'objet d'une proposition. Ainsi, ces mesures, tout en réduisant les inégalités entre les femmes et les hommes, n'ont pas nécessairement été pensées dans ce but. En effet, il s'agit de secteurs qui ont été perçus comme 'utiles' pendant la crise sanitaire et dont il semble légitime d'augmenter la rémunération, quel que soit le genre des individus occupant ces emplois. Par exemple, si Éric Zemmour propose de revaloriser financièrement les soignant-es, il expliquait le 11 septembre 2021 sur le plateau de l'émission *On est en direct* diffusée sur France 2 qu'"à partir du moment où il y a des secteurs où les femmes sont en majorité, il y a quelque chose qui se passe, le métier est déconsidéré". Ainsi, proposer une mesure permettant de réduire les inégalités entre les femmes et les hommes ne signifie pas nécessairement que la candidate ou que le candidat à l'origine de cette mesure est particulièrement engagé-e sur les enjeux d'inégalités de genre.

### **Assurer une retraite décente pour tous·tes**

Le quinquennat 2017-2022 d'Emmanuel Macron a été marqué par les débats publics autour des enjeux de la retraite et du projet de réforme porté par le gouvernement Philippe en 2020. Il n'est donc pas surprenant de voir que presque tous·tes les candidat-es se positionnent sur ce sujet. Certaines propositions peuvent concerner, le plus souvent indirectement, les femmes et l'égalité entre les femmes et les hommes. Six des douze candidat-es souhaitent réhausser la retraite minimum au niveau ou au-dessus du seuil de pauvreté<sup>65</sup>. Concrètement, il s'agirait d'augmenter l'allocation de solidarité aux personnes âgées (Aspa) ou de l'allocation supplémentaire vieillesse (ASV) pour les anciens allocataires, plus communément appelée "minimum vieillesse". Cette allocation vient compléter les revenus des retraité-es jusqu'au montant du plafond de ressources, soit 916,78€ par mois en 2022.

- Marine Le Pen et Anne Hidalgo souhaitent que le montant soit fixé à 1000€ par mois.
- Jean-Luc Mélenchon souhaite que le minimum vieillesse soit au niveau du seuil de pauvreté
- Yannick Jadot annonce qu'aucune personne âgée ne vivra sous le seuil de pauvreté.
- Emmanuel Macron propose d'augmenter le minimum à 1100€.
- Fabien Roussel propose de fixer le minimum à 1200€.
- Nathalie Arthaud annonce qu'"aucune retraite [ne sera] en dessous de 2000€".

Ce sont les femmes qui sont en majorité concernées par les plus faibles pensions : l'écart entre le taux de pauvreté des femmes et des hommes âgé-es de plus de 65 ans était de 2 points de pourcentage (16,5% contre

---

<sup>65</sup> Le seuil de pauvreté est fixé par convention à 60 % du niveau de vie médian de la population. Il correspond à un revenu disponible de 1102 euros par mois pour une personne vivant seule et de 2 314 euros pour un couple avec deux enfants âgés de moins de 14 ans. Insee, "[L'essentiel sur... la pauvreté](#)", 2021.

14,5%) en 2019<sup>66</sup>. L'écart entre les retraites des femmes et celles des hommes de plus de 65 ans s'élevait à 39% pour les pensions de droit direct en 2019<sup>67</sup>. Augmenter le montant du plafond de ressources de l'Aspa permettrait donc en majorité à des femmes de mieux vivre, même si ce n'est pas pour une question d'égalité entre les femmes et les hommes, mais plutôt pour des raisons de lutte contre la précarité que cette augmentation est proposée par les candidat·es.

Jean-Luc Mélenchon propose également que les retraites soient au minimum au niveau du salaire minimum de croissance (Smic) revalorisé pour les personnes ayant eu une carrière complète. C'est aussi pour les personnes ayant cotisé toute leur vie que Valérie Pécresse se positionne en affirmant que si elle est élue, il n'y aura "plus une seule retraite inférieure au Smic net pour les personnes ayant cotisé toute leur vie". Or, ces situations concernent généralement les femmes qui ont interrompu leur carrière pour s'occuper de leur famille.

Deux candidat·es font également des propositions concernant les pensions de réversion des veufs et des veuves. Les femmes ayant généralement moins travaillé que les hommes, et ayant une espérance de vie plus élevée que celle des hommes, les pensions de réversion concernent surtout les femmes. En effet, en moyenne, en 2019, les pensions de réversion correspondent à 20% de la pension totale des femmes contre 1% de la pension totale des hommes<sup>68</sup>. Éric Zemmour propose d'augmenter la pension de 54 à 75% et Valérie Pécresse propose la même hausse, mais uniquement pour les veuves et les veufs qui n'ont pas acquis de droit personnel à une pension<sup>69</sup>. La pension de réversion concernait environ un quart des retraité·es fin 2012, soit 4,4 millions de personnes et représentait la moitié de la pension des bénéficiaires<sup>70</sup>. Cette approche des pensions s'inscrit dans une logique traditionnelle de M. Gagnepain et Mme Auroy : vouloir les revaloriser envoie un signal conservateur. Marine Le Pen et Éric Zemmour proposent également de rétablir le demi-part fiscale pour les veufs et veuves ce qui permettrait de réduire l'imposition de ces personnes<sup>71</sup>.

Enfin, Nicolas Dupont-Aignan propose d'améliorer la protection des conjointes de commerçants, artisans et agriculteurs qui ont œuvré à l'activité de leur conjoint en validant plus sagement leurs trimestres de cotisation vieillesse pour les femmes d'artisans, de commerçants et d'agriculteurs". Cette mesure cible spécifiquement les femmes dont l'activité professionnelle n'a pas été officiellement déclarée durant leur vie active, ce qui pose un problème de reconnaissance de cette activité en tant que telle, dans le cadre du travail indépendant de leur conjoint.

---

<sup>66</sup> Insee, "[Niveaux de vie et pauvreté](#)", *Femmes et hommes, l'égalité en question*, 2022.

<sup>67</sup> Insee, "[Retraites et minimum vieillesse](#)", *Femmes et hommes, l'égalité en question*, 2022.

<sup>68</sup> Insee, "[Retraites et minimum vieillesse](#)", *Femmes et hommes, l'égalité en question*, 2022.

<sup>69</sup> Les programmes ne précisent pas si cela concernerait le service privé ou le service public.

<sup>70</sup> Bonnet Carole, Bozio Antoine, Tô Maxime *et al.*, "[Évolutions des pensions de réversion : une première approche des effets redistributifs](#)", *Retraite et société*, 2020/1 (N° 83), p. 21-49.

<sup>71</sup> La suppression de la demi-part des veufs et veuves avait été adoptée dans la loi de finances pour 2009, pendant le quinquennat de Nicolas Sarkozy, et est pleinement effective depuis 2014.

## 2) Clivages et rapprochements entre les candidat·es

### À droite, une approche familialiste et traditionnelle des enjeux d'égalité femmes-hommes

Valérie Pécresse et Nicolas Dupont-Aignan<sup>72</sup> axent la plupart de leurs propositions sur le soutien aux familles ayant des enfants à charge et sur les enjeux de conciliation entre la vie professionnelle et la vie familiale. Iels se positionnent peu sur les autres thématiques. Ainsi, la candidate LR propose de rétablir l'universalité des allocations familiales et de les verser dès le premier enfant<sup>73</sup>, avec une revalorisation de 15% pour les second et troisième enfants. Nicolas Dupont-Aignan, quant à lui, souhaite par exemple rétablir la réduction du prix de la cantine pour les familles de 3 enfants et plus. Ces propositions sont également accompagnées de propositions ayant trait à la garde des enfants et mettant en avant un congé parental pour les deux parents<sup>74</sup>.

Emmanuel Macron, quant à lui, ne parle pas de congé parental dans son programme mais écrit qu'il souhaite garantir aux familles une solution de garde pour les enfants de moins de trois ans, afin de pouvoir concilier vie familiale et vie professionnelle. Le candidat Macron souhaite notamment créer un "droit à la garde d'enfant opposable", une idée venue tout droit des pays nordiques et "reposant sur un mécanisme d'indemnisation en cas d'absence de solution de garde", qui figurait notamment dans un rapport remis au gouvernement en octobre 2021, lors de la conférence des familles.<sup>75</sup>

Sur la question de l'interruption volontaire de grossesse (IVG), ces candidat·es la défendent comme un droit fondamental des femmes, mais se sont fermement opposé·es à l'allongement de son délai légal à 14 semaines, finalement adopté dans la loi du 2 mars 2022. Iels s'inscrivent dans une approche conservatrice de ce droit, et ne proposent pas de le constitutionnaliser. Il est intéressant de noter que bien qu'Emmanuel Macron se soit prononcé comme étant personnellement opposé à l'allongement du délai légal à 14 semaines, son gouvernement et la majorité présidentielle ont néanmoins soutenu ce projet de loi. Il se démarque par ailleurs des autres candidats de droite, notamment par son désir d'inscrire le droit à l'avortement dans la Charte des droits fondamentaux de l'Union Européenne, comme il l'a annoncé lors de son discours du 19 janvier 2022 devant le Parlement européen<sup>76</sup>.

---

<sup>72</sup> [Conseil d'État, 31 janvier 2020, attribution des nuances politiques aux candidats aux élections municipales.](#)

<sup>73</sup> Valérie Pécresse souhaite rétablir les allocations familiales sans conditions de ressources et les élever à 900€/an dès le premier enfant.

<sup>74</sup> Ainsi, Valérie Pécresse propose d'accorder 6 mois de congé parental aux parents dont l'enfant est hospitalisé, jusqu'à ses 18 ans; Nicolas Dupont-Aignan propose de "créer un congé parental rémunéré à 75% du Smic pour une durée de trois ans, réparti entre père et mère (au minimum 9 mois pour chacun des 2 parents). Utilisable une seule fois par couple pour un seul enfant (2ème ou 3ème)".

<sup>75</sup> Le Monde, "[Emmanuel Macron annonce des mesures pour les mères célibataires](#)", 17 mars 2022.

<sup>76</sup> Le Monde, "[Emmanuel Macron veut inscrire le droit à l'avortement dans la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne](#)", 19 janvier 2022.

Comme nous l'avons détaillé [précédemment](#), sur des sujets traditionnellement consensuels tels que l'égalité salariale entre les femmes et les hommes, les propositions effectuées par Valérie Pécresse et Nicolas Dupont-Aignan vont dans le sens de l'égalité mais sont nettement moins contraignantes que les propositions faites par la gauche et visent davantage à récompenser les organisations qui respectent la loi.

Les candidat·es de gauche se positionnent également sur les enjeux liés à la vie familiale et à la garde des enfants, que sont les allocations, la création de places en crèches et le congé parental, parfois de manière beaucoup plus ambitieuse<sup>77</sup>. Mais contrairement aux candidat·es de droite, leurs programmes ne se limitent pas à des propositions concernant les familles, et défendent par exemple les droits reproductifs et sexuels pour tous·tes.

### **À gauche, une approche émancipatrice défendant les droits reproductifs et sexuels des femmes et des minorités de genre**

Les candidat·es de gauche se positionnent sur de nombreux sujets ayant trait aux droits des femmes et à l'égalité, qu'ils appréhendent de manière transversale. Ces candidatures se détachent en particulier sur la protection des droits sexuels et reproductifs. Ainsi, seul·es les candidat·es de gauche proposent de constitutionnaliser le droit à l'IVG, c'est le cas de Fabien Roussel, de Jean-Luc Mélenchon, d'Anne Hidalgo, et de Yannick Jadot. Trois candidat·es de gauche se sont également prononcé·es en faveur de l'allongement du délai légal à 14 semaines avant qu'il ne soit finalement adopté par le Parlement: Jean-Luc Mélenchon, Anne Hidalgo, Yannick Jadot. Philippe Poutou propose, lui, un allongement du délai à 24 semaines. Fabien Roussel propose que le délai soit aligné sur "les pays européens les plus progressistes". Actuellement, le délai moyen en Europe est de 13 semaines, et les Pays-Bas autorisent l'IVG jusqu'à 22 semaines<sup>78</sup>. L'allongement des délais s'accompagne également de propositions pour garantir un droit effectif à l'IVG.

- Jean-Luc Mélenchon, souhaite supprimer la clause de conscience.
- Yannick Jadot propose également de supprimer la clause de conscience et de permettre aux sages-femmes de pratiquer l'IVG.
- Philippe Poutou souhaite ouvrir des centres IVG sur tout le territoire.
- Anne Hidalgo, en dehors de son programme, a exprimé dans les médias la volonté de garantir suffisamment de places dans les hôpitaux.

Concernant la contraception, Jean-Luc Mélenchon propose de constitutionnaliser ce droit, Fabien Roussel et Philippe Poutou s'engagent pour son remboursement intégral. La gratuité des protections hygiéniques est également une proposition des programmes de Fabien Roussel et de Jean-Luc Mélenchon, qui propose également de rembourser le traitement médical de la ménopause<sup>79</sup>.

---

<sup>77</sup> Pour un détail des propositions concernant l'ouverture de places en crèches, voir [ici](#).

<sup>78</sup> Libération, "[Avortement: en Europe, le délai légal est de treize semaines en moyenne](#)", 28 septembre 2021.

<sup>79</sup> [Interrogée à ce sujet](#), Valérie Pécresse a ajouté qu'elle souhaitait généraliser les distributeurs de protections hygiéniques à l'université (mesure d'ores-et-déjà [prise par le gouvernement début 2021](#) dans le cadre de la lutte contre la précarité des jeunes) et abaisser la TVA au taux des produits de première nécessité, soit 2,1%.

L'engagement des candidat-es de gauche pour la protection des droits sexuels et reproductifs dans leur programme se matérialise également par la garantie de l'accès à la Procréation médicalement assistée (PMA), garantie que l'on ne retrouve pas dans les programmes des autres candidat-es. Si le candidat communiste, Fabien Roussel, se limite à la garantie de ce droit, Yannick Jadot précise qu'il soutient la méthode de 'double maternité' (ROPA - Réception des Ovocytes de la Partenaire), qui consiste à féconder *in vitro* l'ovocyte d'une mère avant d'implanter l'embryon dans l'utérus de la seconde mère. Cette méthode avait été écartée lors du vote de la loi de bioéthique du 2 août 2021 et n'est pas autorisée dans la législation actuelle. Yannick Jadot propose également l'ouverture de la PMA aux hommes transgenres, proposition également présente dans le programme de Jean-Luc Mélenchon et de Philippe Poutou, qui précisent que la PMA sera entièrement remboursée.

Les candidats de gauche s'engagent également contre les LGBTphobies. Ainsi, Jean-Luc Mélenchon souhaite mettre en œuvre un plan d'éradication des violences contre les personnes LGBT, d'interdire et de réprimer les thérapies de conversion. Ils se positionnent également sur les droits des personnes transgenres : Jean-Luc Mélenchon et Yannick Jadot souhaitent autoriser le changement d'état civil libre et gratuit, et le candidat EELV propose l'interdiction des interventions non consenties sur les personnes intersexes.

### **L'absence de mesures pour l'égalité femmes-hommes dans certains programmes**

Si la majorité des candidat-es se sont emparé-es des questions liées à l'égalité et aux droits des femmes dans leurs programmes pour l'élection présidentielle de 2022, deux candidatures dénotent. La première est celle du candidat Jean Lassalle, qui a publié mi-février 2022 un [programme](#) vraisemblablement aveugle au genre, construit en quinze thématiques. Si certaines mesures (notamment intégrées aux rubriques sur l'économie ou les personnes en situation de handicap) peuvent être évaluées comme favorables aux femmes (augmentation du Smic à 1400€ net, recrutement d'infirmières et d'aides soignantes, déconjugalisation de l'AAH), elles sont pensées de manière universaliste, et non comme porteuses d'émancipation. En somme, aucune mention n'est faite des inégalités et/ou des discriminations fondées sur le genre dans l'ensemble du programme du candidat du parti Résistons!.

La seconde est la candidature de Nathalie Arthaud, du parti Lutte Ouvrière. Portant une candidature destinée à mettre en avant des sujets liés aux questions du travail et des droits des travailleurs, Nathalie Arthaud fait un certain nombre de propositions socio-économiques en faveur du "camp des travailleurs", dont certaines peuvent être considérées comme féministes : la candidate souhaite notamment qu'aucun salaire, aucune retraite, aucune pension, ne soit inférieure à 2000 € par mois. À la différence de Jean Lassalle cependant, dans un volet "[LO et les combats féministes](#)", Nathalie Arthaud énonce que "la lutte contre l'oppression des femmes fait partie de notre combat de militants communistes révolutionnaires", tout comme les combats menés dans les années 1970 contre les inégalités salariales et pour le droit à l'avortement. Cependant, Nathalie Arthaud ne développe aucune réflexion relative à l'égalité femmes-hommes, aux droits des femmes et/ou à la lutte contre les violences dans le contexte actuel. De fait, si l'égalité entre les sexes est

pour Nathalie Arthaud un combat intrinsèque à la lutte des classes, l'ambition des convictions réelles de la candidate ne peut être analysée.

### **Une affirmation fémonationaliste chez les candidat·es d'extrême droite**

Enfin, une dernière analyse doit être faite des programmes de Marine Le Pen et d'Éric Zemmour. En effet, les idées nationalistes véhiculées par les partis d'extrême droite et leurs représentant·es sont, par définition, incompatibles avec un agenda féministe, qui se définit par essence par le souhait d'une égalité entre tous·tes, sans discrimination, ni de genre, ni de nationalité.

À l'occasion de l'élection présidentielle d'avril 2022, Marine Le Pen et Éric Zemmour ont été questionné·es sur des questions d'égalité des femmes et des hommes, les amenant ainsi à se positionner. Leurs programmes officiels formulent des propositions pouvant être favorables aux femmes (augmentation des allocations, ouverture de places en crèches,...) sans acter toutefois un engagement pour l'égalité. C'est cette stratégie discursive<sup>80</sup> que Sara Farris, chercheuse au Goldsmiths College de l'Université de Londres, a qualifié de "fémonationalisme", qu'elle définit comme "la mobilisation contemporaine des idées féministes [...] sous la bannière de la guerre contre le patriarcat supposé de l'Islam en particulier, et des migrants du Tiers monde en général"<sup>81</sup>. Les candidatures de Marine Le Pen et d'Éric Zemmour<sup>82</sup> joignent constamment la lutte pour les droits des femmes et celle contre l'islamisme. Le programme de Marine Le Pen mentionne sans surprise l'interdiction des tenues ou signes religieux ostentatoires dans l'espace public visant surtout le port du voile musulman. La candidate du Rassemblement national prévoit également que les allocations familiales ne soient réservées qu'aux familles dont au moins l'un des deux parents est Français·e. Ouvertement opposé au port du voile musulman, dans un contexte plus global de diabolisation de l'Islam et de ses adeptes, Éric Zemmour a également ancré dans son programme sa volonté de l'interdire totalement dans l'espace public.

De plus, il n'est pas pertinent d'étudier les rares propositions faites par les candidat·es d'extrême droite appelant à rassembler un électorat féminin<sup>83</sup> sans les confronter aux propositions officielles et déclarations hors programmes allant à l'encontre de l'égalité femmes-hommes, des luttes contre les discriminations de manière générale et pour les droits fondamentaux de tous·tes. Tout d'abord, lorsque Éric Zemmour et Marine Le Pen évoquent la question des droits des femmes dans leurs programmes, il est particulièrement mis en évidence que les mesures proposées s'adressent aux "Françaises", sous-entendu, à elles uniquement. Éric Zemmour intitule sa thématique dédiée "Protéger les Françaises et garantir leurs droits" et Marine Le Pen s'exprime dans une "Lettre aux Françaises".

---

<sup>80</sup> Décrite également dans la [partie III.1.A. "Lutter contre les violences sexuelles"](#).

<sup>81</sup> Farris, Sara ["Les fondements politico-économiques du fémonationalisme"](#), *Contretemps*, 17 juillet 2013. Traduit de l'anglais par Marie-Gabrielle de Liedekerke.

<sup>82</sup> Dans la section "Protéger les françaises et garantir leurs droits", Éric Zemmour fait référence à l'immigration et affirme que "Respecter les femmes, c'est également refuser l'emprise sociale de la *charia* qui est une loi incompatible avec l'égalité de dignité de l'homme et de la femme et un asservissement de la femme".

<sup>83</sup> C.f. la ["Lettre aux Françaises"](#) publiée par Marine Le Pen le 7 mars 2022; le meeting "Les femmes avec Zemmour" tenu à Paris le 8 mars 2022.

De plus, Éric Zemmour, connu pour ses prises de position misogynes, a exprimé son souhait d'interdire toute "propagande idéologique" dans les écoles, faisant références aux "idéologies féministes, anti-racistes, LGBT". Lors du débat organisé le 7 mars 2022 par la chaîne LCI et le magazine Elle, le candidat du mouvement Reconquête! a réaffirmé que s'il doit y avoir égalité, celle-ci ne doit pas mener à "l'indifférenciation" car "la séparation entre les hommes et les femmes est définie justement par le fait que les femmes ont des enfants". Hors programme, le candidat ne s'est jamais caché de vouloir d'abroger le droit à la procréation médicalement assistée (PMA) pour tous-tes et d'interdire et de réprimer pénalement tout recours à la gestation pour autrui (GPA) à l'étranger.

Marine Le Pen a quant à elle saisi l'occasion du débat organisé par la chaîne LCI et le magazine Elle pour se positionner sur les questions d'égalité femmes-hommes, citant parmi ses nouveaux engagements absents de son programme officiel : la gratuité de la contraception ou encore la reconnaissance de l'endométriose comme "affection de longue durée"<sup>84</sup>, proposition d'ores-et-déjà [adoptée à l'unanimité par l'Assemblée nationale](#) le 13 janvier 2022. Cependant, cela ne fait pas ombre à ses autres prises de position, ni à celles de son parti, le Rassemblement National, davantage connu pour son conservatisme que pour son soutien aux luttes pour l'égalité et contre les discriminations. Farouchement en faveur du déremboursement de l'IVG lors de l'élection présidentielle de 2012,<sup>85</sup> Marine Le Pen s'est prononcée contre l'allongement du délai de recours à 14 semaines, légiféré le 2 mars dernier.

---

<sup>84</sup> La candidate [invitée par Brut](#), a également annoncé être favorable à l'obtention du statut "travailleur.euse handicapé.e" pour les patientes les plus atteintes.

<sup>85</sup> Elle, "[Marine Le Pen répond à Elle : l'IVG en danger](#)", 2012.

## Conclusion

Si les candidat·es se sont emparés des questions d'égalité entre les femmes et les hommes lors de cette élection présidentielle 2022, force est de constater que ce sujet reste considéré par beaucoup comme secondaire, voire stratégique. À peine plus de la moitié des candidat·es consacrent une section entière de leur programme à l'égalité femmes-hommes et certain·es ne mentionnent que brièvement les droits des femmes. Cette faible importance accordée aux questions d'égalité est devenue d'autant plus claire lorsqu'ils ont attendu d'être interrogé·es dans les médias à l'occasion du 8 mars, pour annoncer de nouvelles, auparavant totalement absentes de leurs programmes officiels. Comme lors des précédentes campagnes présidentielles, les organisations féministes se sont saisies de ce moment pour sensibiliser les candidat·es et le grand public à leurs recommandations visant à faire avancer l'égalité entre les femmes et les hommes : leurs différents projets, pactes et propositions ont joué un rôle essentiel dans notre analyse des programmes.

Les candidat·es se sont principalement saisi·es des questions concernant la lutte contre les violences sexistes et sexuelles (VSS), l'égalité salariale, ainsi que les enjeux de fiscalité, notamment au travers des pensions alimentaires et des retraites; des sujets qui ont été au cœur des discussions ces cinq dernières années. Pour autant, nous observons des clivages idéologiques entre candidat·es de gauche et de droite. Les candidat·es de gauche dans leur ensemble<sup>86</sup>, se démarquent par leur approche émancipatrice, notamment des droits reproductifs et sexuels. De manière générale, iels portent des engagements multiples, en termes de réformes institutionnelles<sup>87</sup> et de dépenses publiques dédiées, et iels défendent les droits de minorités remis en cause pendant cette campagne<sup>88</sup>. Les candidat·es de droite<sup>89</sup> mettent en avant une approche plus familialiste et traditionnelle des enjeux d'égalité femmes-hommes, en donnant de l'importance aux mesures permettant aux familles de concilier vie professionnelle et vie familiale<sup>90</sup>. De plus, iels proposent de recourir à des sanctions sévères pour les auteurs de violences sexistes et sexuelles, mais se montrent nettement plus clément·es pour contrer les inégalités salariales. Alors que l'on ne constate pas de démarcation nette entre les propositions de l'extrême gauche et de la gauche en termes d'égalité femmes-hommes, nous notons à l'inverse une certaine différence entre la droite et l'extrême droite. En effet, les sujets d'égalité laissent transparaître une affirmation féminonationaliste dans les programmes de Marine Le Pen et d'Éric Zemmour. Iels utilisent des causes importantes pour les féministes telles que la lutte contre les violences sexistes et sexuelles afin de faire avancer leur propre agenda politique, notamment leur lutte contre l'Islam et l'immigration. Nous remarquons que les droits des femmes sont souvent instrumentalisés par ces candidat·es afin de justifier un agenda xénophobe.

---

<sup>86</sup>Fabien Roussel, Jean-Luc Mélenchon, Anne Hidalgo, Yannick Jadot et Philippe Poutou.

<sup>87</sup>Création d'un Ministère des droits des femmes, mesures concernant l'éducation,...

<sup>88</sup>Lutte contre les LGBTphobies, port du voile musulman, allongement du délai de recours à l'IVG,...

<sup>89</sup>Valérie Pécresse, Nicolas Dupont-Aignan mais aussi Emmanuel Macron.

<sup>90</sup>Allocations familiales, congé parental, pensions alimentaires,...



Enfin, il est important de noter que les mesures recommandées par les organisations féministes peuvent être perçues comme particulièrement ambitieuses et que les candidat·es ne les ont pas toutes incluses dans leur programme. Néanmoins, ces recommandations servent à initier et à porter des idées nouvelles sur la scène politique, et qui sont jusqu'à présent seulement discutées dans les milieux militants ou universitaires. Alors que la crise sanitaire a mis en avant le poids et l'inégalité que représentent les tâches domestiques, de nombreux·ses chercheur·euses et associations plaident pour une meilleure reconnaissance et une valorisation du travail domestique et familial, ainsi que de la charge mentale que représente ces tâches souvent effectuées par les femmes, en plus de leur vie professionnelle. Il sera donc intéressant de constater et de vérifier si ces sujets émergeront sur la scène politique dans les années à venir et s'ils seront considérés comme de véritables enjeux sur lesquels les candidat·es à la présidentielle 2027 se positionneront.

## Bibliographie

### Programmes des candidat·es à l'élection présidentielle de 2022

Arthaud, Nathalie, [“Mes idées et mon programme de lutte”](#), 2022.

Roussel, Fabien, [“La France des jours heureux. Le programme.”](#), 2022.

Macron, Emmanuel, [“Emmanuel Macron Avec Vous”](#), 2022.

Lassalle, Jean, [“La France authentique”](#), 2022.

Le Pen, Marine, [“M la France”](#), 2022.

Zemmour, Eric, [“Pour que la France reste la France”](#), 2022.

Mélenchon, Jean-Luc, [“L’Avenir en commun”](#), 2022.

Hidalgo, Anne, [“Ensemble, changeons d’avenir!”](#), 2022.

Jadot, Yannick, [“Changer la France pour vivre mieux.”](#), 2022.

Pécresse, Valérie, [“Le courage de faire”](#), 2022.

Poutou, Philippe, [“Programme”](#), 2022.

Dupont-Aignan, Nicolas, [“Le bon sens en action”](#), 2022.

## Recommandations des associations & collectifs d'associations féministes

Collectif *Ensemble Contre le Sexisme*, [“Présidentielles 2022: 22 impératifs pour un quinquennat féministe”](#), 2022.

Collectif *Femmes et Travail*, [“Présidentielles : 10 propositions pour un monde du travail vraiment égalitaire”](#), Welcome to the Jungle, 17 février 2022.

*Collectif national pour les droits des femmes*, [“Nous Présidentes”](#), 2022.

*Fondation des Femmes, Fédération nationale solidarité femmes, Fédération nationale des centres d'information sur les droits des femmes et des familles, Planning familial et Force femmes*, [“Candidats, engagez-vous sur les 10 mesures de notre plan d'urgence pour l'égalité femmes-hommes”](#), Tribune du Journal du Dimanche, 5 février 2022.

*Laboratoire de l'Égalité*, [“Pacte 2022 pour l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes”](#), 2022.

*Osez le Féminisme!*, [“Nous présidentes...”](#), 28 janvier 2022.

## Publications académiques

- Achin, Catherine et Bargel, Lucie. [“Montrez ce genre que je ne saurais voir”](#). *Genre, sexualité et institutions dans la présidentielle de 2012*. *Genre, sexualité & société*, 2013, no Hors-série n° 2.
- Allègre, Guillaume, Périvier, Hélène. & Pucci, Muriel. [“Taxation of Couples and Marital Status – Simulation of Three Reforms of the Marital Quotient in France”](#). *Economie et Statistique / Economics and Statistics*, 2021, 526-527, 3–20
- André, Mathias, Sireyjol, Antoine, [“Redistributive Effects of the Taxation of Couples and Families: A Microsimulation Study of Income Tax”](#), *Economie et Statistique / Economics and Statistics*, Issue 526-527, 2021, 21–39.
- Baudry, Sonia et Fillion, Stéphanie, [“Temps partiel et temps partiel subi, facteurs de précarité pour les femmes actives”](#), *Regards croisés sur l'économie*, N°15, 2014/2.
- Bonnet Carole, Bozio Antoine, Tô Maxime *et al.*, [“Évolutions des pensions de réversion : une première approche des effets redistributifs”](#), *Retraite et société*, 2020/1 (N° 83), p. 21-49.
- Comte, Jacqueline, [“Stigmatisation du travail du sexe et identité des travailleurs et travailleuses du sexe”](#), *Déviance et Société*, Vol. 34, 2010/3.
- Farris, Sara [“Les fondements politico-économiques du fémonationalisme”](#), *Contretemps*, 17 juillet 2013. Traduit de l'anglais par Marie-Gabrielle de Liedekerke.
- Jacquemart, Alban et Jakšić, Milena, [“Droits des femmes ou femmes sans droits ? Le féminisme d'État face à la prostitution.”](#), *Genre, Sexualité & Société*, n°10, 2018.
- Le Goaziou, Véronique, [\*Viol. Que fait la justice ?\*](#), Presses de Sciences Po, 2019, p. 46.
- Morabito, Léa. [“Les partis politiques face aux associations: polarisation, confrontation, collaboration sur les enjeux de sexualité dans la campagne présidentielle de 2012”](#). *Genre, sexualité & société*, 2013, no Hors-série n° 2.
- Périvier, Hélène, Pucci, Muriel, [“Soutenir le niveau de vie des parents isolés ou séparés en adaptant le système”](#), *OFCE Policy brief 91*, 14 juin 2021.
- Périvier, Hélène, [“Le Traité de Rome et l'égalité”](#), OFCE le blog, 28 mars 2017.
- Roman, Diane, [“La gestation pour autrui, un débat féministe?”](#), *Travail, Genre et Société*, N°28, 2012/2.
- Sénac, Réjane, et Parodi, Maxime. [“Gender gap à la française” : recomposition ou dépassement ? L'élection présidentielle 2012”](#), *Revue française de science politique*, vol. 63, no. 2, 2013, pp. 225-248.
- Walby, Sylvia, [“Theorising Patriarchy”](#), *Sociology*, Vol. 23, No. 2, May 1989, pp. 213-234.

## Rapports

Coueraud, Katell, Haye, Lucie, Martin, Ariane, Peretti, Carla, Rousselin, Marine et Vernet, Laura, [“Diplomatie féministe: Instrument ou objectif? Analyse comparées en vue du Forum Génération Égalité”](#) Rapport ONU Femmes France en partenariat avec Sciences Po et ONE.

Courteau, Roland, Deseyne, Chantal, Laborde, Françoise et Vérien, Dominique, [“Violences, femmes et handicap: dénoncer l’invisible et agir!”](#), Rapport d’information fait au nom de la délégation aux droits des femmes et à l’égalité des chances entre les femmes et les hommes du Sénat, 3 octobre 2019.

Dares, [“Portraits statistiques des métiers”](#), 22 avril 2021.

Haut Conseil à l’Égalité, [“La diplomatie féministe. D’un slogan mobilisateur à une véritable dynamique de changement?”](#) Rapport n°2020-09-22 DIPO-44 publié le 4 novembre 2020, p.30.

Haut Conseil à l’Égalité, [“Où est l’argent contre les violences faites aux femmes?”](#) Rapport 2018, coécrit avec le Conseil économique, social et environnemental (CESE), la Fondation des femmes, le Fonds pour les Femmes en Méditerranée (FFMed), le Women’s Worldwide web (W4), ainsi qu’une consultante experte, Néréa Craviotto.

Insee, [“Retraites et minimum vieillesse”](#), *Femmes et hommes, l’égalité en question*, 2022.

Insee, [“Femmes et hommes: une lente décréue des inégalités”](#), *Femmes et hommes, l’égalité en question*, Édition 2022

Insee, [“L’essentiel sur...la pauvreté”](#), 2021.

Insee, [“Emploi, chômage, revenus du travail”](#), Edition 2020.

Lazaar, Fiona, [“Rapport d’information \(...\) sur la reconnaissance du terme “féminicide””](#), Assemblée Nationale, 18 février 2020

Ministère chargé de l’égalité entre les femmes et les hommes, de la diversité et de l’égalité des chances, [“Le sexisme tue aussi. 5ème plan de mobilisation et de lutte contre toutes les violences faites aux femmes \(2017-2019\)”](#),

Ministère de l’Enseignement supérieur, de la Recherche et de l’Innovation, [“Une nouvelle étape dans la lutte contre les violences sexistes et sexuelles dans l’enseignement supérieur.”](#) Plan d’action national 2021 - 2025, Octobre 2021.

Ministère de l’Enseignement supérieur, de la Recherche et de l’Innovation, [“Les boursiers sur critères sociaux en 2020-2021”](#), Note Flash du SiES n°20, Décembre 2021

Oxfam, [“Égalité femmes-hommes : grande cause, petit bilan”](#), Mars 2022.

## Autres

Agence France Presse Factual, [“Un milliard d’euros contre les violences faites aux femmes ? Le chiffre difficilement vérifiable de Jean Castex”](#), 7 janvier 2022.

Association Choisir la cause des femmes, [“Prendre le meilleur des droits des femmes dans l’UE et l’appliquer à tout-e-s les citoyen-ne-s européen-ne-s”](#).

Brut., [“Brut. 2022: La candidate Marine Le Pen répond à vos questions - la synthèse”](#), 18 mars 2022.

Elle, [“Marine Le Pen répond à Elle : l’IVG en danger”](#), 2012.

LCI avec Le Magazine Elle, [“Présidentielles 2022: Les 8 candidats face aux Françaises”](#), 8 mars 2022.

Le Monde, [“Emmanuel Macron annonce des mesures pour les mères célibataires”](#), 17 mars 2022.

Le Monde, [“Emmanuel Macron veut inscrire le droit à l’avortement dans la Charte des droits fondamentaux de l’Union européenne”](#), 19 janvier 2022.

Le Monde, Tribune, [“Il faut « écarter les auteurs de violences sexuelles et sexistes » de la vie politique”](#), 15 novembre 2021.

Le Monde, [“En Espagne, les tribunaux spécialisés en violence de genre ont prouvé leur efficacité”](#), 27 juillet 2021.

Libération, [“Avortement: en Europe, le délai légal est de treize semaines en moyenne”](#), 28 septembre 2021.

NousToutes, [Appel à manifester](#), Novembre 2021.

RTL, [“Pourquoi une tribune féministe est-elle accusée de transphobie?”](#), 19 février 2020.

## Annexe : Tableau synthétisant les attentes des associations féministes

Grandes thématiques	Sous-thématiques	Exemples de propositions
<b>Santé</b>	Protéger les droits sexuels et reproductifs	Constitutionnaliser le droit à l'IVG
		Garantir un droit à l'avortement effectif
		Supprimer la clause de conscience spécifique pour l'IVG
		Rembourser intégralement toutes les formes de contraceptions
		Créer des Centres de Planification et d'Education Familiale et des CIVG dans tous les hôpitaux publics
		Rembourser intégralement les soins médicaux et les dépenses liées aux menstruations
	Orientation de la recherche sur les maladies touchant les femmes	Garantir l'accès à la PMA pour toutes
Assurer une gynécologie sans sexisme		
<b>VSS</b>	Lutte contre les violences conjugales	Investir 1 milliard d'euros
		Augmenter les places d'hébergement spécialisées
		Supprimer immédiatement de la garde alternée en cas de violences dans le couple
	Justice	Former les professionnel·les au contact des victimes
		Mettre en place des tribunaux et brigades spécialisées
		Révoquer pour tout élu·e condamné·e pour VSS
		Reconnaître l'amnésie traumatique
	Gouvernance de la lutte contre les VSS	Rendre imprescriptibles les crimes sexuels sur mineur.e.s
		Instaurer une loi-cadre globale sur les VSS
Faire un bilan annuel des politiques publiques sur la lutte contre les VSS		
Créer une coordination nationale de lutte contre les VSS sous l'égide de la Présidence		
<b>Education</b>	Garantir une éducation non-sexiste	Imposer une juste représentation des femmes dans les manuels scolaires
		Intégrer aux programmes scolaires des cours "d'apprentissage de l'autonomie" avec l'éducation aux tâches domestiques à l'école primaire, la gestion financière et les bases du droit du travail au collège
	Orientation professionnelle	Augmenter la parité dans les filières scientifiques
		Faire évoluer les images genrées des métiers et des rôles familiaux
	Education à la lutte contre les VSS	Généraliser le dispositif des référent.es égalité
Organiser une formation spécifique des enseignant·es et des équipes éducatives sur ces sujets		
Sensibiliser au consentement dès l'école primaire et séances d'éducation à la vie affective et sexuelle		
<b>Institutionnel</b>	Réforme institutionnelle	Création un ministère de l'égalité femmes-hommes
	Renforcement de la parité au niveau des collectivités territoriales	Garantir l'application réelle de la loi parité
		Créer un binôme paritaire obligatoire / Alternance dans la liste électorale
		Promouvoir un Label égalité auprès des administrations et des collectivités
		Réserver le financement aux partis qui présentent 50% de femmes
		Réserver à une femme toute fonction élective abandonnée en cours de mandat par son titulaire, tant que la parité ne sera pas atteinte.
	Réformes fiscales	Supprimer le système qui pénalise les familles monoparentales et les femmes en couple à faible revenu
		Individualiser de l'impôt
		Revaloriser les allocations familiales
		Déconjugaliser l'Allocation Adulte Handicapé
	Orientation de la dépense publique en faveur de l'égalité	Gender budgeting : prendre en compte que les mesures n'affectent pas de la même manière les femmes et les hommes. S'assurer que les mesures ne dégradent pas l'agilité ou du moins compenser l'impact différencié des politiques publiques
Garantir que pas un centime d'argent public ne soit distribué sans contrepartie en matière d'égalité entre les femmes et les hommes : financement de la création, plans de relance, marchés publics, etc.		
Garantir des subventions pérennes pour les associations qui remplissent des missions de service public		

<b>Travail</b>	Egalité salariale	Assurer l'égalité salariale à poste de travail et à valeur égale et à carrière égale / Imposer la transparence des salaires en entreprise par type de poste
		Mettre fin au temps partiel subi
		Conditionner l'obtention d'aides d'Etat et la participation aux marchés publics au respect des lois sur l'égalité salariale
		Sanctionner systématiquement des entreprises qui ne respectent pas l'égalité professionnelle
	Revalorisation des branches féminisées	Revalorisation financière
	Lutte contre l'environnement sexiste	Rendre obligatoire un programme d'actions internes et de formation contre le sexisme en milieu professionnel
		Lutter contre les discriminations de genre dans le milieu professionnel
Parité dans les directions	Exiger la parité pour tous les postes à responsabilités et instaurer des sanctions financières effectives, abonder un fonds dédié à l'égalité professionnelle, dans tous les secteurs privés comme publics (sport, culture, entreprises, etc.).	
Retraite	Améliorer la retraite des femmes	
<b>Parentalité/Vie familiale</b>	Pensions alimentaires	Assurer le paiement des pensions alimentaires
		Desfiscaliser les pensions alimentaires
	Congés parentaux	Allonger le congé obligatoire du second parent
		Reconnaître aux pères le droit de réclamer du temps pour leurs enfants et mettre en place des aménagements de l'organisation du travail.
	Garde d'enfants	Créer des places d'accueil publiques pour la garde d'enfant
Créer un service public de la petite enfance		
<b>Médias, culture et communication</b>	Lutte contre les stéréotypes dans les médias	Lancer une campagne de communication contre les représentations sexistes
		Renforcer des dispositions légales de lutte contre les stéréotypes et le sexisme dans l'audiovisuel
	Ecriture inclusive	Utiliser l'écriture inclusive dans les communications publiques
<b>Sport</b>	Promouvoir la mixité et l'égalité dans la pratique sportive	Faire des JO 2024 une vitrine de l'égalité dans la pratique sportive
		Promouvoir le sport féminin et l'égalité dans le sport
<b>International</b>	Diplomatie féministe	Faire de l'égalité femme-homme une priorité en matière de politique étrangère
		Augmenter les financements internationaux pour les droits des femmes
	Union européenne	Pousser l'adoption de la clause de législation la plus favorisée dans l'UE
		Inscrire l'IVG dans les droits fondamentaux de l'UE
<b>Questions clivantes abordées par les candidat-es et/ou les associations</b>		Ouverture du droit à la GPA
		Liberté de porter le voile religieux
		Prostitution/Travail du sexe
		Transidentité/Droits des personnes trans